

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

.....

Décembre 2025

Rapport de présentation

Diagnostic - Etat des lieux et enjeux

Etat initial de l'environnement

Evaluation environnementale

Explication des choix

Articulation avec les documents supérieurs

Rapport de concertation

Résumé non technique

Approbation du SCoT
Modification simplifiée n°1

27 novembre 2023
19 janvier 2026



Sommaire général



PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic
Etat des lieux et enjeux
du territoire

Etat initial de
l'environnement

Evaluation
environnementale

Explication des choix

Articulation avec les
documents supérieurs

Rapport de
concertation

Résumé non technique



DOO

Document d'Orientations
et d'Objectifs



Atlas cartographique



Le SCoT est un document de planification qui définit à l'échelle d'un territoire, ici le Pays de l'Isle en Périgord, le cadre de développement à l'horizon des 20 prochaines années.

Le SCoT intègre les principes de développement durable en faisant respecter les principes : d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural ; la préservation des espaces naturels et des paysages ; de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique...

Il définit un cadre d'ensemble pour les documents d'urbanisme locaux, pour les politiques locales relatives à l'habitat, aux déplacements, à la transition écologique et énergétique... Ces différents documents doivent être compatibles avec le SCoT.

Le SCoT est composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation contenant :
 - Le diagnostic territorial,
 - L'état initial de l'environnement
 - L'évaluation environnementale,
 - L'explication des choix,
 - L'articulation avec les documents supérieurs,
 - Le rapport de concertation,
 - Le résumé non technique.
- Le projet d'aménagement et de développements durables (PADD),
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO).

SOMMAIRE

CONTEXTE ET ELABORATION DU SCOT DU PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD	5
LES POINTS DU DIAGNOSTIC ET LES GRANDS ENJEUX IDENTIFIES	6
LA TRAJECTOIRE DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	6
ECONOMIE.....	8
MOBILITES	12
HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN	13
PAYSAGE ET PATRIMOINE.....	16
ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE	18
LES LIGNES DE FORCE DU PROJET DE TERRITOIRE : LA STRATEGIE DECLINEE DANS LE PADD	22
PLACER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	23
FAIRE DE L'ARMATURE UN SUPPORT DE LA VITALITE DU TERRITOIRE.....	25
FAIRE DE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE LE SOCLE DU CADRE DE VIE	27
INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE.....	30
LA DECLINAISON DES CHOIX DU PADD DANS LE DOO	33
LES CONDITIONS D’AFFIRMATION DE L’ARMATURE	33
LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE, SOCLE DU CADRE DE VIE.....	35
L'ECONOMIE, AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	37
INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.....	39
LES CONTRIBUTIONS A LA REDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	41
L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	43
GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES.....	52

CONTEXTE ET ELABORATION DU SCOT DU PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD

Le périmètre du SCoT du Pays de l'Isle en Périgord a été arrêté par le préfet de la Dordogne le 25 mars 2015. Il est identique à celui du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord. Au lancement de la procédure d'élaboration du SCoT en 2016, le périmètre du SCoT comprenait 93 communes réparties au sein de 5 intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux,
- La Communauté de communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe,
- La Communauté de communes du Mussidanais-en-Périgord,
- La Communauté de communes Isle Vern Salembre,
- La Communauté de communes Isle Double Landais.

Depuis 2016, des fusions de Communautés de communes ont eu lieu et des communes nouvelles ont été créées. Le périmètre du Pays de l'Isle en Périgord a donc évolué et il comprend désormais 93 communes réparties au sein de 4 intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux,
- La Communauté de Communes Isle Vern Salembre,
- La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord,
- La Communauté de Communes Isle Double Landais.



© Pays de l'Isle en Périgord - 2018
Source: fond cartographique AFD24



LES POINTS DU DIAGNOSTIC ET LES GRANDS ENJEUX IDENTIFIES

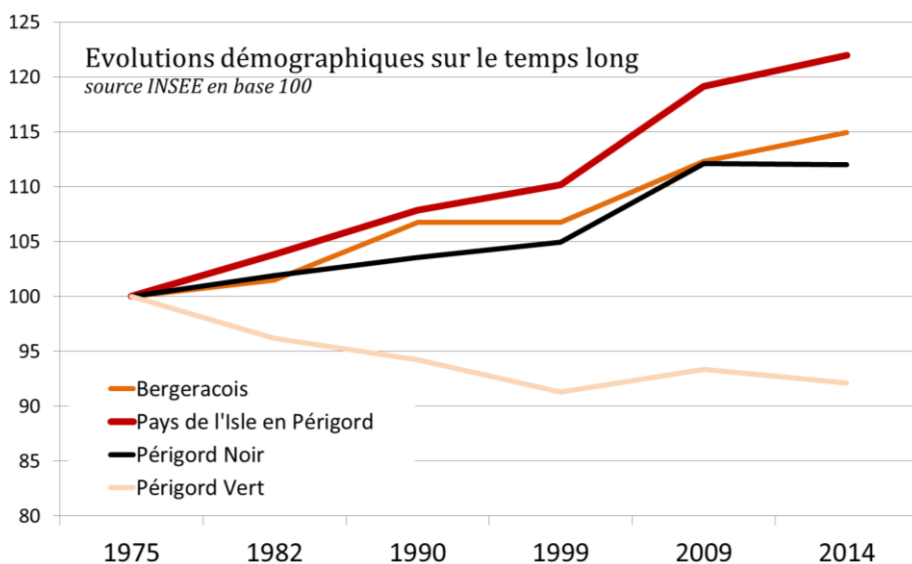
L'élaboration du SCoT du Pays de l'Isle en Périgord a pris appui sur la réalisation d'un diagnostic identifiant les dynamiques en cours au sein du Pays de l'Isle en Périgord. Cette phase d'état des lieux s'est structurée par une approche visant à développer un regard d'ensemble. Le diagnostic s'est organisé autour de volets thématiques portant sur: l'économie, les mobilités, l'habitat et les services, le paysage et le patrimoine, l'environnement. Cette phase s'est achevée par l'identification d'enjeux, permettant de poser les préalables au Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) des élus.

LA TRAJECTOIRE DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

// Une dynamique démographique remarquable

Avec une population proche de 150 000 habitants, le Pays de l'Isle en Périgord concentre 36% de la population de la Dordogne. C'est le territoire qui connaît la croissance la plus importante au sein du département. Aujourd'hui, le Pays de l'Isle en Périgord contribue pour plus de la moitié du développement démographique du département.

La vitalité démographique du Pays de l'Isle en Périgord repose sur un seul des deux pieds du développement démographique : celui de la dynamique d'accueil externe. A contrario, le vieillissement de la population est un phénomène qui pèse sur la vitalité locale. Le vieillissement de la population va fortement impacter les 20 prochaines années. Face à l'accélération d'un solde naturel négatif (marquée par l'effet conjugué d'une baisse de la natalité et d'une forte hausse de la mortalité), c'est bien l'arrivée de nouvelles populations qui permettra d'alimenter et de tirer la dynamique démographique positive du territoire.



// Le développement démographique embrasse l'ensemble des grandes composantes du Pays de l'Isle en Périgord

L'agglomération de Périgueux concentre 62% de la population du Pays de l'Isle en Périgord¹. (RGP INSEE 2014). La vallée de l'Isle regroupe 27% des habitants. Les territoires ruraux du sud (le Pays Vernois et le Pays de Villamblard) accueillent 11% de la population du Pays de l'Isle en Périgord.

Entre 1999 et 2014, ces trois grandes composantes se sont développées et ont participé à la croissance du Pays de l'Isle en Périgord à hauteur de 1 000 habitants supplémentaires par an. Les rythmes diffèrent cependant entre les composantes, voire à l'intérieur pour ce qui est de l'agglomération.

Ainsi, la contribution du cœur d'agglomération dans la dynamique d'accueil s'est affaiblie sur les 15 dernières années (rythme de 0,5% par an), tandis que les communes périurbaines de l'agglomération ont connu un rythme de 1,2% chaque année.

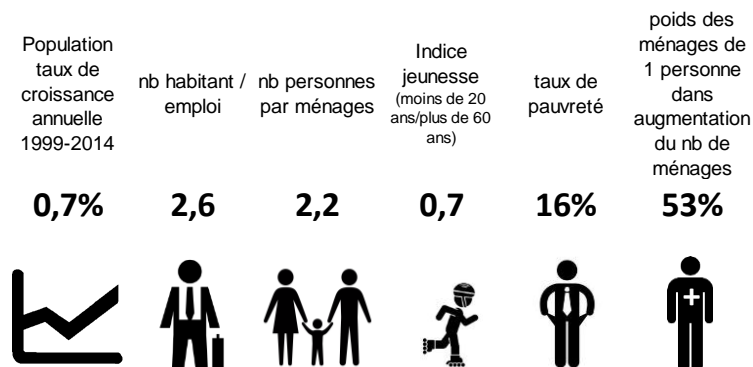
Les territoires ruraux comme le Pays Vernois et le Villamblardais, ont connu des rythmes de croissance entre 0.7% et 1%,

La vallée a connu un rythme de croissance annuel moyen de 0.7%.

Des évolutions sociales et sociétales importantes

Trois éléments marquent la toile de fond des changements en cours, dont il s'agit d'anticiper les effets :

- L'évolution du modèle familial et son impact géographique.
Les communes inscrites dans le desserrement résidentiel du pôle urbain périgourdin et des autres pôles structurants de la vallée affirment leur vocation familiale. Les centres accueillent des ménages isolés, ce qui invite à prévenir la mise en place d'un système de spécialisation sociale des territoires ;
- Le vieillissement de la population.
Le poids grandissant des personnes âgées préfigure de nouvelles problématiques et va voir l'affirmation de nouveaux besoins : ceux liés à l'accompagnement du « bien vieillir chez soi » ;
- La précarisation de l'emploi
Elle s'accompagne de l'accentuation de la fragilité financière des ménages. Le Pays de l'Isle en Périgord, comme le département de la Dordogne, affiche parmi les taux de pauvreté les plus forts de la Nouvelle Aquitaine.



¹ L'agglomération est ici entendue comme le territoire composé des communes du cœur d'agglomération et des communes périurbaines, tel que cela est défini dans le PLH du Grand- Périgueux. Le périmètre de « l'agglomération » diffère de celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux qui est composé aujourd'hui du cœur d'agglomération, des communes périurbaines et du Pays Vernois.



ECONOMIE

// Agglomération/vallée, le moteur économique du territoire

Le Pays de l'Isle en Périgord compte près de 60 000 emplois. L'emploi est largement polarisé : l'agglomération concentre 75% des emplois et les communes du cœur d'agglomération² 40 000 emplois, soit 2 emplois sur 3. Près de 10 700 emplois se situent dans la vallée de l'Isle. Le moteur de la dynamique économique du Pays est porté par la dynamique de la vallée et de l'agglomération qui représente 93% de l'emploi du Pays de l'Isle en Périgord.

Le Pays de l'Isle en Périgord agrège 40% des emplois de la Dordogne. Et son poids dans l'économie départementale continuant de s'affirmer. A l'échelle régionale, l'agglomération de Périgueux constitue un point d'ancrage de l'aménagement équilibré de l'espace régional.

// Des bassins d'emploi structurants

L'aire d'attraction du bassin d'emplois de l'agglomération est large. Elle a un fort impact sur certains secteurs du Pays de l'Isle en Périgord, notamment l'Astérien et le Pays Vernois où un tiers des actifs qui habitent dans ces secteurs travaillent dans l'agglomération.

Les pôles d'emplois de la vallée de l'Isle structurent des bassins de vie. Ils nourrissent aussi des liens plus ou moins forts entre eux. Cette organisation en réseau des pôles d'emplois conforte la force du système valléen. Ils entretiennent aussi des « effets de bord » avec les territoires mitoyens, notamment le libournais et le bergeracois.

Les territoires ruraux du Pays de l'Isle en Périgord présentent des figures différentes : le Pays Vernois retient une proportion importante des actifs, le Pays de Villamblard fixe peu l'emploi. Les actifs qui y résident sont tournés vers les pôles voisins : le Bergeracois en premier rang et, à part équivalente, le Grand Périgueux et les pôles de la vallée. La Double offre un volume et une densité faibles d'emplois.

// Une économie dominée par l'économie présentielle, un secteur productif remarquable

L'économie présentielle³ représente $\frac{3}{4}$ des emplois du territoire, ce taux étant de 6 points supérieur à celui de la Dordogne. L'emploi présentiel du Pays de l'Isle est surtout localisé dans le pôle urbain de l'agglomération.

Le territoire dispose d'un tissu productif de plus de 14 000 emplois, la vallée de l'Isle accueillant notamment 34% de l'emploi industriel du territoire.

L'économie liée aux filières agricoles et forestières constitue le troisième pied économique du Pays de l'Isle. Ces activités sont caractéristiques de la Double, du Pays Vernois et de celui de Villamblard.

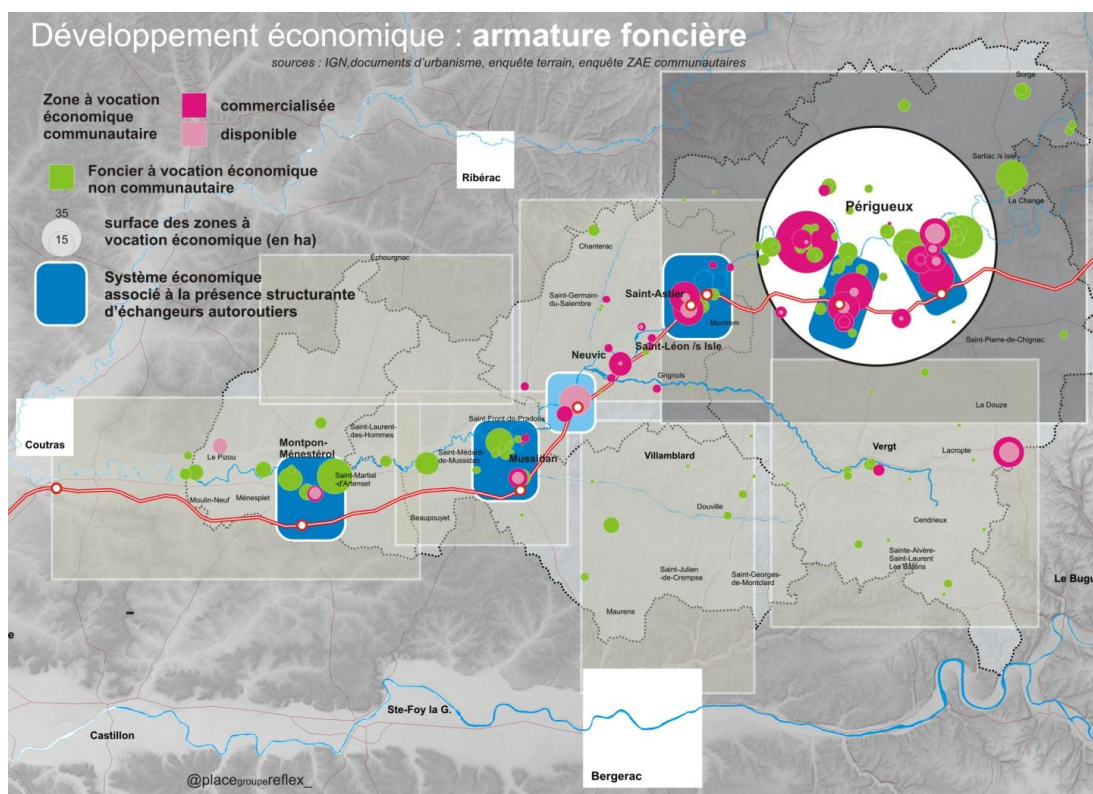
² Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Chancelade, Marsac, Boulazac-Isle- Manoire, Trélassac, Bassillac et Auberoche, Champcevinel, -Sanilhac

³ Économie présentielle : ensemble des activités destinées à satisfaire les besoins des populations locales (se nourrir, se loger, s'habiller, se soigner, se distraire, se déplacer...) et des personnes qui dépendent sur un territoire sans y habiter (tourisme).

// Des filières économiques remarquables

De l'agroalimentaire à la chimie, le fait industriel est incontestable. L'économie du Pays de l'Isle en Périgord se structure autour de filières diversifiées qui sont emmenées par des entreprises de référence, elles-mêmes épaulées par un réseau de sous-traitants et d'entreprises ressources.

De multiples potentiels et marges de progrès sont identifiés pour soutenir et amplifier l'économie : donner envie d'entreprendre, conforter l'attachement au territoire, mieux se tourner vers l'extérieur. Ces enjeux se déclinent sous de multiples entrées et secteurs d'activités : foncier et immobilier économique, commerces et artisanat, agriculture, forêt, tourisme.



// Le foncier et l'immobilier économique

La vallée de l'Isle dispose d'atouts remarquables liés à sa desserte (échangeurs, gares) et ses connexions. Toutefois l'enclavement est parfois problématique dans les espaces ruraux et les liaisons nord sud, notamment entre l'agglomération, Limoges, Angoulême ou Bergerac sont insatisfaisantes.

Le foncier et l'immobilier économique sont une base indispensable pour entreprendre : ils contribuent structurellement à développer et soutenir l'activité. En effet, la trajectoire des entreprises demande à être accompagnée à l'occasion des créations, agrandissements, relocalisations éventuelles. Ces moments sont à chaque fois des temps stratégiques pour ancrer les entreprises dans le territoire. L'organisation du foncier économique est donc décisive pour les besoins d'aujourd'hui et ceux d'avenir.

Si l'offre en foncier au sein des zones d'activités du territoire est abondante, le plus souvent dans des zones d'activité mixtes, le foncier dédié à l'activité économique n'est pas ajusté et répond peu aux besoins d'avenir. Ce qui pose deux enjeux :

- Le premier réside dans la hiérarchisation des activités. Il se décline autour de l'affirmation de bassins d'entreprise structurants, l'élargissement du principe de la spécialisation thématique, l'organisation du foncier économique des territoires ruraux, la diversification des formules pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises (tiers lieux, ateliers relais ...).
- Le second enjeu tient à l'affirmation de la culture entrepreneuriale à l'échelle du territoire. Il concerne la mise en réseau des entreprises, le marketing territorial, la simplification des démarches, la formation de main d'œuvre pour correspondre aux besoins des entreprises.

// Commerces et artisanat

Le secteur des commerces, transports et services occupe le premier rang dans l'emploi du territoire, après le secteur des administrations, de l'enseignement et de la santé.

Toutes les composantes du Pays de l'Isle en Périgord sont concernées par le poids économique du commerce et de l'artisanat.

Le décrochage des commerces en centres bourgs est un phénomène qui affecte fortement le cœur d'agglomération et les bourgs structurants. Les causes de ce déclassement sont multiples et complexes : déplacements des centralités en périphérie (centres commerciaux), vieillissement de la population, nouveaux modes de consommation, affaiblissement de l'attractivité des commerces ...

Les enjeux identifiés sont à appréhender à différentes échelles :

- L'échelle macro : l'équilibre de l'offre du territoire, tant à l'intérieur qu'avec les territoires voisins,
- L'échelle micro : la revitalisation des centres, les complémentarités avec les périphéries, les nouveaux lieux de création de valeur,
- L'échelle humaine : la continuité et la reprise des activités commerciales et artisanales l'accompagnement et la formation des professionnels par la réinvention du métier de commerçant et d'artisan.

// Agriculture

L'agriculture est présente partout dans le territoire, de manière différenciée à travers une diversité de modèles et de productions. On retrouve en Pays de l'Isle en Périgord toutes les orientations de productions qui sont présentes en Dordogne Cette diversité est en partie issue de l'héritage de la polyculture. Elle est surtout le résultat d'une forte adaptation.

Le territoire se distingue par la qualité de ses productions agroalimentaires ainsi que par la notoriété des produits et saveurs adossés à la gastronomie. On enregistre une forte déprise des terres agricoles, le vieillissement des exploitants des difficultés d'accès au foncier et d'installation. Derrière ces difficultés et contrastes, de nouveaux modèles émergent sur le territoire.

Les enjeux identifiés concernent :

- La préservation des terres agricoles, en quantité et en qualité de manière à maintenir sur le long terme d'un réservoir productif fort, viable de qualité et diversifié. De manière également à conforter la qualité paysagère et environnementale du territoire.
- L'accompagnement à la reprise et à l'installation, notamment des publics non issus des milieux agricoles à la recherche de terres. Cette demande d'installation nécessite d'être accompagnée, structurée (notamment sur le plan foncier).
- Une agriculture de proximité couplant diversité et qualité des productions, souveraineté alimentaire, tissant des liens entre consommateurs et producteur à travers la valorisation locale de ses débouchés, répondant aux attentes sociétales pour consommer mieux, sain et local.

// Forêt

La forêt est présente à la fois partout et de manière différente dans le Pays de l'Isle en Périgord. Elle occupe plus de 110 000 hectares, soit 56% du territoire du SCoT et ¼ de la forêt du 3^{ème} département forestier de France. C'est un marqueur fort de l'identité du territoire. La forêt gagne en surface, mais son exploitation et sa valorisation sont en recul, une situation plus subie que choisie en raison de la fragilité croissante de la filière bois et de la déprise agricole.

Les espaces forestiers sont fortement morcelés ce qui contraint leurs exploitation et gêne leur entretien, voit le développement de friches et de boisements non entretenus, accroît l'exposition aux risques (incendie, sanitaire...), entraîne la fermeture des paysages. L'altération de la diversité forestière pose question. Sur le plan écologique, la fonction de puits de carbone s'appauvrit. Le changement climatique invite d'anticiper en adaptant les peuplements forestiers et les modes de gestion de la forêt, manque d'investissement dans le massif forestier.

De multiples vulnérabilités renforcent le désintérêt pour l'exploitation et la valorisation de la ressource : morcellement foncier, vieillissement des propriétaires, faible rendement économique de l'exploitation forestière. Pour autant, le potentiel économique apparaît à la fois prometteur. Le réinvestissement de la vocation économique de la forêt est une des conditions de sa capacité à accueillir une diversité d'usages. Ce qui passe par la prise en compte d'enjeux tels que la gestion forestière, l'aménagement et l'organisation de la desserte des massifs exploités, l'action foncière. Ce qui passe également par la re-stimulation de la filière bois autour de l'adaptation des essences aux sols, du bois-énergie, du bois -construction, des matériaux bios sourcés.

// Tourisme

L'attractivité touristique de la Dordogne Périgord est reconnue grâce à des atouts en termes de patrimoine, de cadre de vie et de culture gastronomique. Le Pays de l'Isle côtoie des secteurs touristiques reconnus (Bergeracois, Sarladais, Bordeaux) et doit donc se démarquer ou jouer le jeu des complémentarités en profitant de ses caractéristiques identitaires.

Plusieurs cartes sont à jouer pour le Pays de l'Isle en Périgord : la structuration d'une offre en courts séjours positionnée par rapport à la métropole régionale et aux territoires périgourds voisins. Mais aussi la digitalisation et la professionnalisation dans l'accueil et dans les moyens de communication.



MOBILITES

// Couverture numérique

Certains territoires ruraux restent mal desservis par la couverture numérique et téléphonique alors que d'autres secteurs, notamment dans l'agglomération et la vallée bénéficient de services de premier rang. Il est nécessaire de réduire ces déséquilibres pour en faire profiter habitants, touristes ou entrepreneurs. La lutte contre la fracture numérique reste un enjeu pour le Pays de l'Isle en Périgord.

// Déplacements et liaisons

Le territoire est très bien équipé concernant le rail et la route. Il est traversé d'Est en Ouest par l'A89. Il dispose d'une infrastructure ferroviaire, avec plusieurs lignes TER et de nombreuses haltes, particulièrement dans la vallée. Ce qui lui assure une bonne connexion avec l'extérieur. La confirmation et l'amélioration du bon positionnement du territoire dans la grande maille des déplacements de la région sont indispensables pour servir l'attractivité économique, résidentielle ou touristique. En particulier, les connexions nord/sud viennent à manquer, tout comme la desserte en transports en communs des territoires les moins denses.

// Mobilités actives et alternatives à l'automobile

L'automobile apparaît indispensable pour les ménages habitant sur les territoires ruraux, cependant elle entraîne une forte dépendance et parfois une captivité de certains ménages par manque de moyens. Pour ces situations de captivité liées aux ressources économiques, à la vieillesse... les moyens alternatifs de déplacements sont un véritable enjeu (intermodalité, report modal sur les transports en commun). Il s'agit également de réduire la fracture territoriale et sociale qui met à distance certains ménages des lieux de vie.

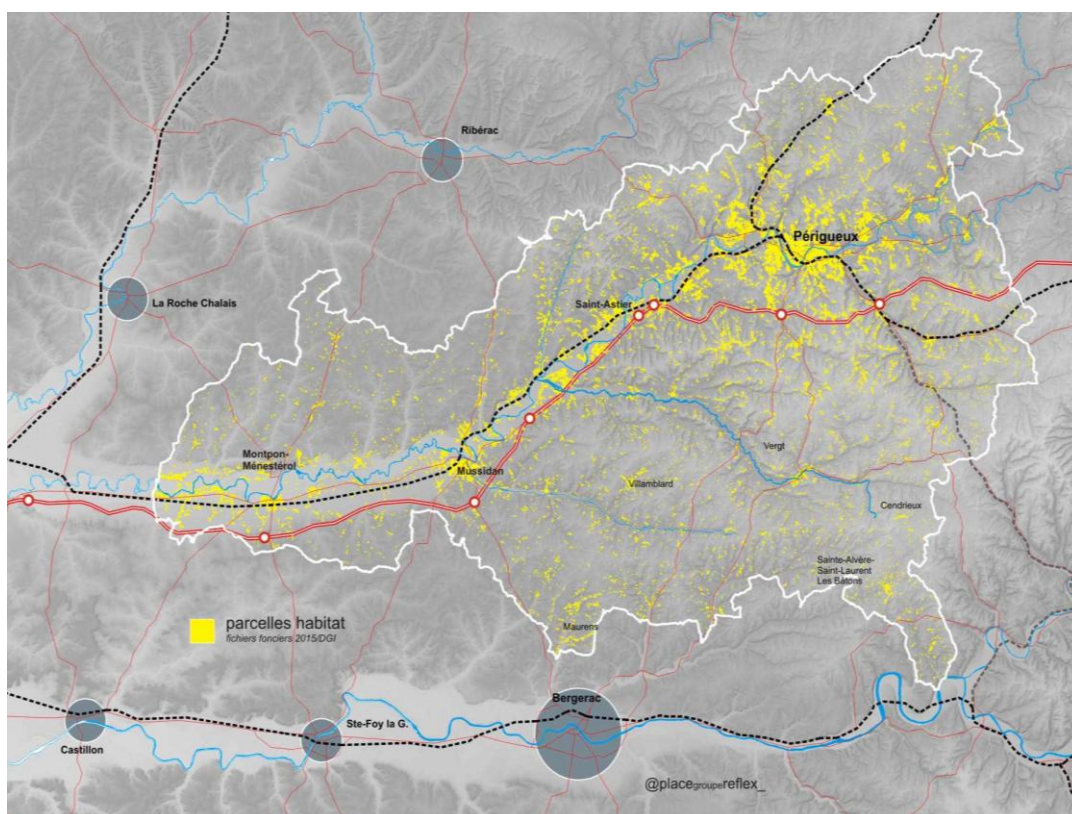
La dépendance à l'automobile pose question concernant l'empreinte environnementale : plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre proviennent des déplacements routiers. Face aux changements climatiques, il est indispensable d'organiser une mobilité plus propre. Il s'agit de profiter des équipements existants en les renforçant et optimisant, et en les combinant à d'autres moyens de déplacements. La vélo route voie verte présente à cet égard un atout pour les mobilités touristiques, elle permet de relier la Scandibérique (Norvège/Espagne) et la Vélodyssée (sud de l'Angleterre/côte basque). Elle présente également une force pour le cadre de vie des habitants.



HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

En 2014, l'emprise foncière dédiée à l'habitat représentait 3.6% des 200 000 hectares du territoire. La densité moyenne habitat étant de 12 logements par hectare. Si l'agriculture et la forêt façonnent la plus grande partie des paysages du Pays de l'Isle en Périgord, c'est par l'urbain que s'appréhende son histoire et son identité.

Dans le Pays de l'Isle en Périgord, l'urbain présente de multiples visages : celui du cœur urbain de l'agglomération avec ses multiples tissus, celui des bourgs de la vallée, celui des extensions urbaines, et partout, celui d'une trame rurale indexée sur les villages, les hameaux et le bâti isolé.



Le diagnostic met en évidence des problématiques et les enjeux concernant le logement, le développement urbain, leur écriture dans les 3 composantes : agglomération, vallée, territoires ruraux.

// Sur le plan du logement

Le logement accessible

Le logement accessible constitue un cadre fort pour l'économie du territoire et notamment pour le développement de l'offre de logement en accession à la propriété comme en locatif. La précarité financière des ménages contraint aussi leur capacité à entretenir leur logement, à améliorer sa performance énergétique, à réaliser les travaux d'adaptation qui deviennent nécessaires face à la perte d'autonomie.

Le délaissement de l'habitat ancien

Sur la période (2009-2014), le taux de logement vacant a gagné 1 point passant d'un taux de vacance sensible (8.8%) à un taux de vacance critique (9.8%). Plus de 1000 logements supplémentaires n'ont pas trouvé preneur. Cependant, la vacance n'est pas une catégorie homogène. Ses caractéristiques et ses évolutions varient sensiblement selon les composantes du Pays. Ainsi, les communes périurbaines de l'agglomération ont peu de logements vacants et la vacance diminue dans le pays Vernois. Tandis que l'armature des villes et des centre-bourgs doit faire face à une vacance forte et en progression.

La vacance concerne des parcs différents : le parc ancien de centre-bourg construit avant la guerre, celui des maisons individuelles des années 1960-1970. Une stratégie de revitalisation des tissus urbains anciens est appelée pour redonner de l'attractivité à ces logements.

Un marché détendu

L'offre est importante, les prix du neuf sont souvent dans le même pas que les logements anciens. Les ménages ont souvent le choix dans leur parcours résidentiel. Du côté du parc de logement ce sont les logements les plus attractifs qui seront les plus sollicités. Les autres trouvent plus difficilement preneur.

// Sur le plan urbain

Le diagnostic pointe les enjeux relatifs au décrochage des centres, à la diffusion de l'urbanisation dans la vallée à l'accueil dans les territoires ruraux., le gisement foncier.

Le décrochage des centres

Les centres du cœur d'agglomération et des bourgs structurants font face à un déclassement de leurs fonctions : vacance de l'habitat, mal-logement, fermeture des commerces des centre-ville.

La diffusion de l'urbanisation dans la vallée

La vallée se caractérise par une diffusion de l'urbanisation, avec des extensions individuelles, des coupures naturelles menacées voire effacées par le développement de l'urbanisation à vocation résidentielle.

L'accueil dans les espaces ruraux

Les espaces ruraux incarnent l'attractivité de la campagne. L'enjeu est de conforter cette attractivité et de veiller à l'équilibre entre espaces naturels et vocation résidentielle, de maîtriser les implantations résidentielles diffuses en les inscrivant dans la trame des bourgs, hameaux, ferme isolée.

Un volant foncier conséquent

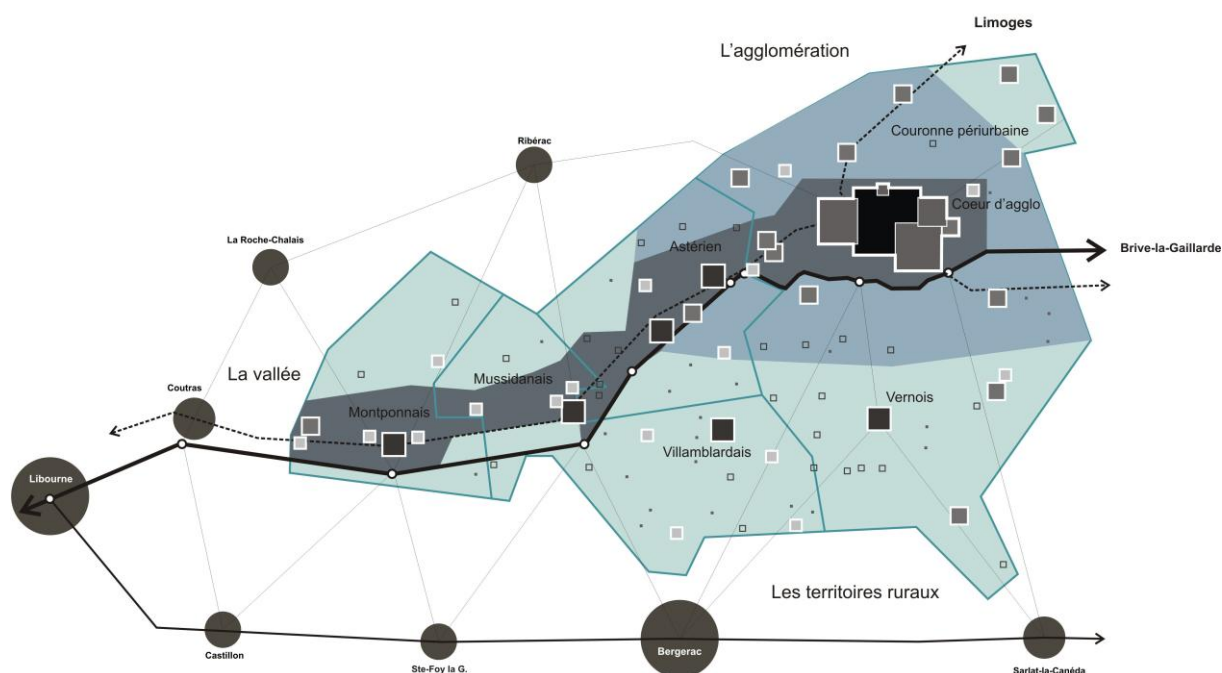
Le foncier identifié comme urbanisable dans les documents d'urbanisme correspond potentiellement à **55 années de besoins**. Ce gisement est diversifié et il présente différentes qualités, c'est un élément essentiel à l'attractivité du territoire, mais il doit être conjugué avec les enjeux d'attractivité et de vitalité des territoires, les enjeux environnementaux et ceux concernant l'économie des consommations foncières. Autrement dit, des enjeux réinscrits dans un Projet de Territoire devant reconnaître et affirmer 3 composantes : l'agglomération, la vallée de l'Isle et les territoires ruraux.

// Les enjeux associés aux 3 composantes

Les dynamiques de développement urbain et résidentiel soulignent des enjeux dans les 3 composantes :

- L'agglomération : elle constitue une maille structurante pour l'armature territoriale, avec un enjeu d'affirmation de sa ville moyenne dans la grande région mais aussi à l'échelle du Pays par le rayonnement de son cœur urbain, l'organisation des mobilités et la qualité du cadre de vie pour les communes périurbaines.
- La vallée de l'Isle : elle se distingue par ses voies de communication et sa bonne desserte ferroviaire, et se caractérise également par les pressions qu'elle subit en termes de développement urbain, venant menacer les différents milieux naturels et concurrencer les centres par un foncier attractif.
- Les territoires ruraux : ils constituent une trame fine qui participe à l'attractivité du Pays de l'Isle en Périgord. Les bourgs historiques maintiennent un équilibre dans leur bassin de vie et dans les plateaux agroforestiers. Pour faire perdurer leur vitalité et attractivité, certaines conditions comme la gestion des communs, l'accessibilité aux commerces et services, l'entretien et la gestion des espaces naturels sont à maintenir.

CC Isle Double Landais CC Isle et Crempse en Périgord CC Isle Vern et Salembre CA du Grand Périgueux





PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le Pays de l'Isle en Périgord est composé de quatre grands types d'unités paysagères : la vallée de l'Isle et ses terrasses alluviales qui font figure de colonne vertébrale du Pays ; les coteaux de la Double avec leurs milieux humides et boisés ; les coteaux du Landais avec leurs espaces boisés ; le système de vallées secondaires et les plateaux agro-forestiers du Périgord central.

Le Pays de l'Isle en Périgord a été façonné par le système de polyculture-élevage, un modèle hérité qui fait partie intégrante de l'ADN du territoire. Cet héritage se caractérise par sa campagne habitée, jalonnée de bourgs, villages, hameaux et d'anciennes fermes isolées.

À l'échelle de ces entités paysagères plusieurs enjeux ponctuent le territoire. En premier lieu, la valorisation des paysages et du patrimoine, en profitant des vues ouvertes et des panoramas offerts depuis les grandes infrastructures, et du patrimoine bâti et vernaculaire existant dans les localités, empreints d'atmosphères de villégiature, de bastide et de cité. Au préalable de cette valorisation, il est essentiel de protéger et de défendre la diversité de la mosaïque paysagère souvent mis à mal par l'urbanisation (économique, commerciale et résidentielle) et les pratiques agricoles intensives. De nombreux points noirs sont identifiés et ponctuent les entrées de villes, les traverses de bourgs, ou les espaces d'interface (entre les espaces naturels et les espaces urbanisés) et viennent par la même occasion menacer et altérer la qualité de la Trame verte et bleue.

En second lieu, le maintien du système de polyculture, constituant l'ADN du territoire, est un enjeu primordial pour maintenir la qualité et la diversité des paysages, et les qualités environnementales.

Il s'agit également d'entretenir l'imaginaire entre ville et campagne, urbain et rural, qui font partie de l'attractivité du territoire et de l'identité périgourdine. Un imaginaire qui est lié à la qualité du cadre de vie offerte aux usagers, habitants, touristes. Ces ressources présentent des opportunités pour le territoire pour s'inscrire dans des mouvements de slow tourisme, de slow food ou de slow business.

Cultiver une image de marque reconnue, préserver les grands motifs paysagers et patrimoniaux

Carte des enjeux paysagers et patrimoniaux



- Éviter le renfermement des vallées secondaires**
- Préserver le caractère ouvert des fonds de vallées et des vallons secondaires et leur vocation agricole
 - Mieux gérer l'implantation des bâtiments agricoles ou des habitations dans les vallons et leur visibilité
 - Être vigilant sur la menace d'une conquête de la forêt sur les coteaux et leur enrichissement
 - Préserver les hameaux implantés sur des lignes de crêtes
 - Rendre visible le patrimoine historique et de bâtiments remarquables depuis les vallées
 - Gérer l'enrichissement des coteaux et le maintien des pelouses calcaires
 - Défendre le visage rural des paysages polyculturels
- Garantir les spécificités des plateaux et des vallées secondaires du Périgord central**
- Les collines
- Gérer le morcellement des massifs forestiers à dominante de châtaigniers et leur enrênement
 - Limiter le mitage agricole et conserver les unités des grands secteurs agricoles
 - Préserver les systèmes agricoles

- Préserver les caractéristiques du massif de la Double et du Landais**
- La valorisation d'une forêt diversifiée et du caractère intimiste des motifs (étangs, ruisseaux, crastes, landes, zones humides) paysagers liés à l'eau
 - Réaffirmer le système de clairières et de ses vocations agricole et pastorale
 - valorisation du patrimoine bâti vernaculaire
- Paysages urbanisés : les points de vigilance**
- Le caractère identitaire de l'implantation des bourgs et hameaux dans le grand paysage
 - L'intégration paysagère des zones d'activité et l'anticipation de leur devenir
 - La limitation du mitage agricole effaçant les coupures d'urbanisation
 - L'importation de motifs urbains dénaturant le caractère rural des lieux
 - Le soin à apporter aux zones d'interfaces entre milieux agricole et urbain en privilégiant des formes urbaines ouvertes sur le paysage



ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE

// Les milieux, la Trame Verte et Bleue et les ressources en eau

Une mosaïque de milieux naturels, garante des équilibres écologiques

Le Pays de l'Isle en Périgord dispose d'un atout fort : une mosaïque de milieux naturels, riche d'une diversité de trames forestière (conifères, feuillus, forêts mixtes), bocagère (haies, prairies), pelouses sèches et de milieux aquatiques et humides (l'Isle, affluents). Ces milieux abritent à la fois des sites remarquables d'intérêt communautaires ainsi que des sites plus communs, supports d'habitats et d'une faune et d'une flore rares et quotidiennes. Toutefois, ces milieux sont menacés par des phénomènes de diffusion de l'urbanisation, de fragmentation sous la pression de pratiques agricoles intensives, de l'artificialisation des sols, qui s'agit d'infléchir et d'encadrer.

Les espaces forestiers souffrent globalement d'un manque d'entretien et de gestion durable et viennent prendre le pas sur certains espaces agricoles. La diversité des espaces forestiers est mise à mal par les plantations de résineux, le dépérissement du châtaigner et ce phénomène risque de s'accroître du fait des évolutions climatiques. Cette diversité est pour autant essentielle à la présence d'une faune et d'une flore riche et abondante. Cette situation interroge sur le devenir de la forêt et sur les pratiques, modèles à réinventer.

Le pays se distingue par une agriculture plurielle et qualitative intégrée aux trames naturelles (bocagères, thermophiles...), contribuant à la qualité paysagère et environnementale du territoire. Malgré cette intégration, l'héritage du système de polyculture élevage est aujourd'hui menacé. Pour cela, les synergies entre agriculture et biodiversité et la diversité agricole doivent être maintenues et consolidées.

Une Trame Verte et Bleue (TVB), constituée et consolidée

De nombreux Réservoirs de Biodiversité (RB) et de Corridors Ecologiques (CE) sont présents sur le Pays de l'Isle en Périgord :

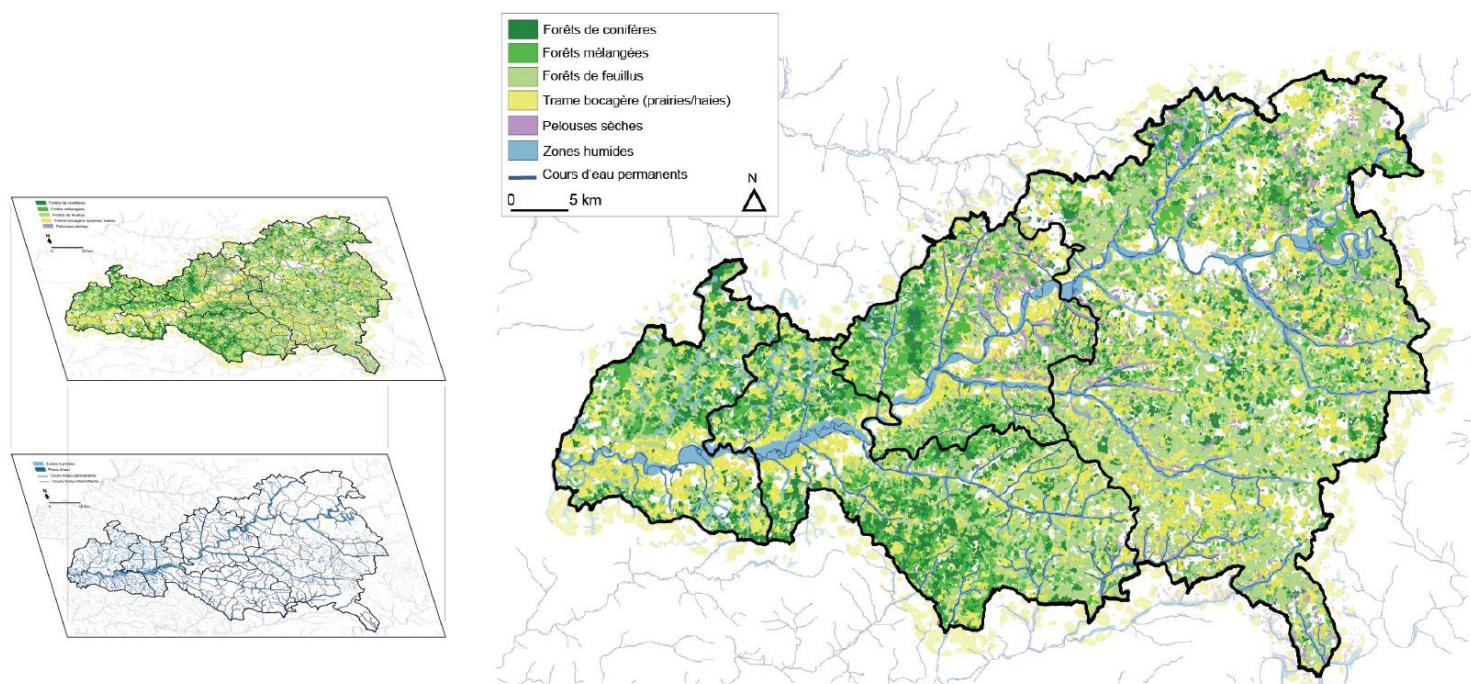
- La Double et le Landais constitués de massifs forestiers ayant une bonne compacité offrent des RB peu fragmentés et des CE diversifiés (boisements en lisière des massifs, zones humides, boisements alluviaux connexes aux cours d'eau et réseau hydrographique),
- La vallée de l'Isle associée à un réseau de cours d'eau et milieux humides est le support de RB nombreux,
- Le Pays Vernois se distingue par une forte naturalité marquée au droit de ses vallées agricoles et se caractérise par une matrice importante de pelouses sèches sur un axe Nord-Sud,
- Le Villamblardais dispose d'une richesse et une diversité de milieux et de trames, supports de biodiversité.

L'Isle se trouve menacée par la domestication et l'urbanisation, les pratiques agricoles intensives, l'urbanisation linéaire, l'artificialisation des sols, la fermeture des milieux... Aussi, il est nécessaire de maintenir une TVB structurée et constituée, source de cohérence urbaine (préservation de coupures naturelles, entretien des espaces forestiers, ...).

Des ressources en eau préservées, entre équilibre des usages et pratiques raisonnées

Le bon état qualitatif et quantitatif des eaux est essentiel à la fois pour les besoins de l'homme, mais aussi pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques. Le SAGE Isle Dronne met en exergue la qualité préoccupante des eaux à l'échelle du bassin Isle Dronne et sur le territoire du Pays de l'Isle en Périgord. Les masses d'eau souterraines et superficielles du bassin de l'Isle sont sous la pression de différents usages, notamment ceux agricoles, qui viennent les polluer et les contaminer. La qualité de l'eau doit être préservée par des usages et des pratiques plus raisonnées.

L'aspect quantitatif de la ressource en eau doit aussi être protégé, la masse d'eau souterraine profonde est en mauvais état quantitatif. La limitation de l'artificialisation des sols, le développement d'une agriculture plus respectueuse des milieux et moins consommatrice des ressources, la maîtrise des quantités prélevées, la préservation de la pleine terre sont autant d'actions à mener.



Trame Verte et Bleue du Pays de l'Isle en Périgord – Source : ALTO STEP

// Les risques naturels et technologiques

Les risques naturels dans le Pays de l'Isle en Périgord sont pluriels et exposent, de façon différenciée, la quasi-totalité des communes du territoire. Dominé par les risques inondations et feu de forêt, le territoire semble averti face à ses aléas et il tend à consolider ses connaissances des phénomènes. Le risque feu de forêt est principalement dû à un manque d'entretien de certaines forêts, une diminution d'espaces agricoles ouverts jouant le rôle de pare-feu, un dépérissement du châtaigner ou au développement des massifs de résineux. Des enjeux de gestion, d'entretien et d'une meilleure appréciation des phénomènes d'enfrichement apparaissent. La sensibilisation des populations est un champ d'action.

Le risque inondation par débordement de crue concerne 48 communes du territoire, et tend à s'accroître notamment sur l'amont de la vallée de l'Isle par l'urbanisation, résidentielle ou commerciale, dans la zone d'expansion des crues. L'inondation par ruissellement est encore peu prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux bien que ce risque tende à s'accroître. Cette exposition aux risques inondations par débordement de crue ou ruissellement, nécessitent une plus grande anticipation et prise en compte dans les aménagements. Cette réflexion s'articule à l'échelle des bassins versants des cours d'eau, des milieux vulnérables (zones humides, champs d'expansion des crues...), mais aussi dans les zones d'aléa (ville).

Le territoire est également exposé à d'autres risques (retrait-gonflement des argiles, éboulements, tempêtes ...).

Ajout risques technos

La culture du risque se traduit par la connaissance par tous les acteurs (élus, techniciens, habitants, usagers, touristes, etc.) des phénomènes naturels, par l'appréhension de la vulnérabilité du territoire, des dommages prévisibles, des mesures préventives et des moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. L'un des enjeux est de passer d'une protection contre l'aléa à la réduction de la vulnérabilité.

// Changement climatique et transition énergétique

L'ambition d'inscrire le Pays de l'Isle en Périgord dans une démarche de TEPCV (Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte) impacte l'ensemble du SCoT. Cette orientation des politiques et des actions locales concerne aussi bien les différents milieux (urbains, ruraux, forestiers...) que les différentes activités (industrie, agriculture, services ...) avec pour objectifs de diminuer les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre du territoire, tout en maximisant la qualité environnementale des milieux et en massifiant la production d'énergies renouvelables.

Une transition énergétique visant en priorité les secteurs les plus consommateurs : la mobilité et le bâtiment

À l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord, la mobilité représente un tiers des consommations énergétiques et 38% des émissions de GES. Cela est notamment dû aux trajets domicile travail. Le Grand Périgueux concentre à lui seul à plus de 58% des émissions de CO₂. Le secteur du bâtiment représente quant à lui plus de 50% des consommations énergétiques et 30% des GES, le chauffage avec 85% d'émissions est le poste d'intervention prioritaire. L'enjeu de réduction de l'impact carbone passe par le développement de l'intermodalité et des mobilités actives et par la rénovation thermique des bâtiments.

Une transition énergétique renouvelant les pratiques agricoles et sylvicoles

Les modèles de polyculture et d'élevage ont façonné le paysage du Pays de l'Isle en Périgord, et doivent aujourd'hui faire face aux modifications climatiques. Pour cela, l'agriculture doit mettre en place des pratiques plus vertueuses (diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires, adaptation des pratiques et cultures aux changements climatiques, agriculture de proximité et souveraineté alimentaire...).

Malgré la progression des espaces forestiers et de certaines filières sylvicoles, sous l'effet des changements climatiques, leur développement pourrait être fragilisé. Les modèles sylvicoles sont également à renouveler, ré-appréhender pour favoriser la capacité des milieux forestiers à surmonter les transformations climatiques.

Une transition énergétique adossée aux énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelable est assez limitée (8% de l'énergie consommée sur le territoire) et se caractérise principalement par l'utilisation de bois pour le chauffage. Toutefois, le Pays de l'Isle en Périgord dispose de nombreuses autres ressources (le solaire photovoltaïque et thermique, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz/méthanisation, le bois énergie, la géothermie et les réseaux de chaleur) et doit se saisir d'opportunités pour améliorer son bilan.

Une transition énergétique citoyenne

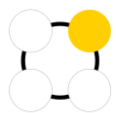
L'urgence climatique impose d'avancer rapidement sur les sujets de transition énergétique, mais passera également par l'émergence d'une conscience collective, d'un changement de mentalités et de pratiques quotidiennes. L'amélioration des connaissances des collectivités sur les évolutions climatiques prévues sur leur territoire et leur mise à disposition du public est essentielle. L'intégration de ces projections dans les documents d'urbanisme doit permettre l'émergence de projets d'aménagement adaptés au monde de demain.



LES LIGNES DE FORCE DU PROJET DE TERRITOIRE : LA STRATEGIE DECLINEE DANS LE PADD

Le Projet de Territoire propose une vision d'avenir et trace les lignes de force de la trajectoire de développement voulue par les élus pour le Pays de l'Isle en Périgord. Ce regard prospectif pose un cap. Il considère le positionnement du territoire de manière large au sein de la Nouvelle Aquitaine et de la métropole, en lien avec les territoires voisins. Il s'inscrit aussi dans une lecture des changements qu'il faut anticiper, à l'exemple du défi climatique ou des évolutions structurelles démographiques. Il met en avant les lignes de force pour que le Pays de l'Isle en Périgord s'affirme comme un territoire actif et attractif, engagé dans la transition écologique et énergétique, porteur de qualités humaines et environnementales qui répondent aux besoins et aux attentes sociétales.

C'est pourquoi le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) articule et entretient des interactions entre 4 axes : l'économie, l'armature, la qualité urbaine et paysagère, la qualité environnementale. Ces piliers du Projet de Territoire participent à une stratégie d'ensemble de développement durable, conçue non pas comme l'addition d'axes cloisonnés se superposant les uns aux autres, mais comme des entrées tissant des liens entre elles.



PLACER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

L'économie est le premier pilier du projet collectif que traduit le PADD. Elle est une des conditions pour que le territoire soit vivant et attractif, même si elle ne constitue pas le seul facteur d'attractivité ou l'unique motif d'installation en Pays de l'Isle en Périgord.

Le Pays de l'Isle en Périgord compte sur un socle solide d'emplois et d'activités et sur des chaînes de valeurs robustes qui mettent en lien les ressources du territoire. Il s'inscrit comme un territoire d'équilibre à l'échelle régionale et dans un rôle moteur de la dynamique départementale. Sa capacité à être en relation avec les autres pôles de développement économique à l'échelle régionale et nationale est décisive. C'est pourquoi la mobilité et les connexions sont des arguments majeurs du développement économique. Le désenclavement est à prolonger pour soutenir l'attractivité du Pays de l'Isle en Périgord.

La stratégie de développement économique du Projet de Territoire prend appui sur la dimension structurante et motrice de l'agglomération et sur la capacité de la vallée à créer une dynamique permettant de générer et de fixer des richesses. Elle porte attention à l'ajustement du foncier économique, notamment à sa valorisation qualitative ainsi qu'à l'affirmation d'étendards du territoire, se développant en complémentarités entre eux et en lien avec les territoires voisins. Cette stratégie s'attache à réduire la fracture territoriale en accompagnant une économie présente et vivante dans les territoires ruraux, en premier lieu à travers le désenclavement numérique et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales.

Le Projet de Territoire porte l'attention sur les équilibres liés à l'organisation du commerce et de l'artisanat, à l'accompagnement de la transition de ces activités vers de nouveaux métiers et modèles économiques.

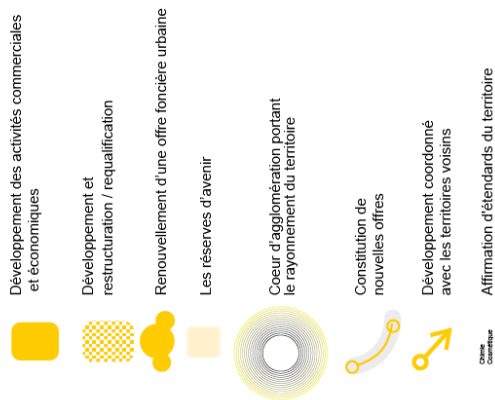
Réinscrire l'agriculture dans le territoire est une ambition centrale qui amène à préserver ses conditions de maintien et de développement dans les différents contextes territoriaux du Pays de l'Isle en Périgord autant qu'à soutenir l'essor d'une agriculture de proximité en phase avec les attentes sociales et sociétales, les valeurs que porte le Projet de Territoire.

La forêt constitue une autre filière d'avenir à fort potentiel : la gestion forestière est une condition première à la valorisation de cette ressource.

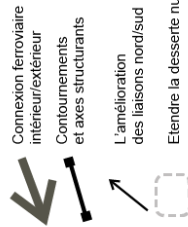
Mettre en lien le potentiel touristique, assurer son positionnement comme une offre authentique et qualitative en jouant sur la mise en lien des atouts du territoire est une manière de soutenir la création de richesses et des revenus.

Placer l'économie au cœur de l'attractivité et du développement du territoire

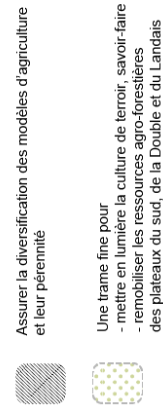
Inscrire le foncier économique au cœur du développement



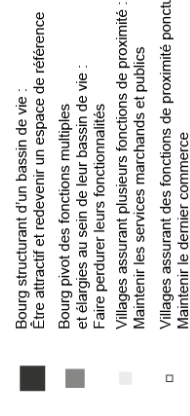
Faire de la mobilité un moteur de développement économique



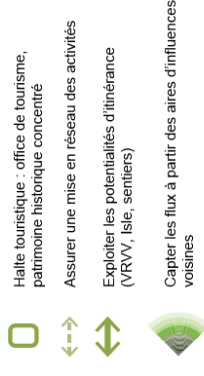
Réinscrire l'agriculture dans le territoire et remobiliser la ressource forestière



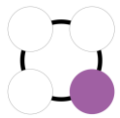
Réguler les équilibres du commerce et de l'artisanat



Affirmer le potentiel touristique



Placer l' économie au cœur de l' attractivité du développement du territoire



FAIRE DE L'ARMATURE UN SUPPORT DE LA VITALITE DU TERRITOIRE

Les élus ont voulu placer la question de l'armature au cœur du Projet de Territoire pour en faire le point d'appui du développement et du fonctionnement attendu à l'avenir du Pays de l'Isle en Périgord.

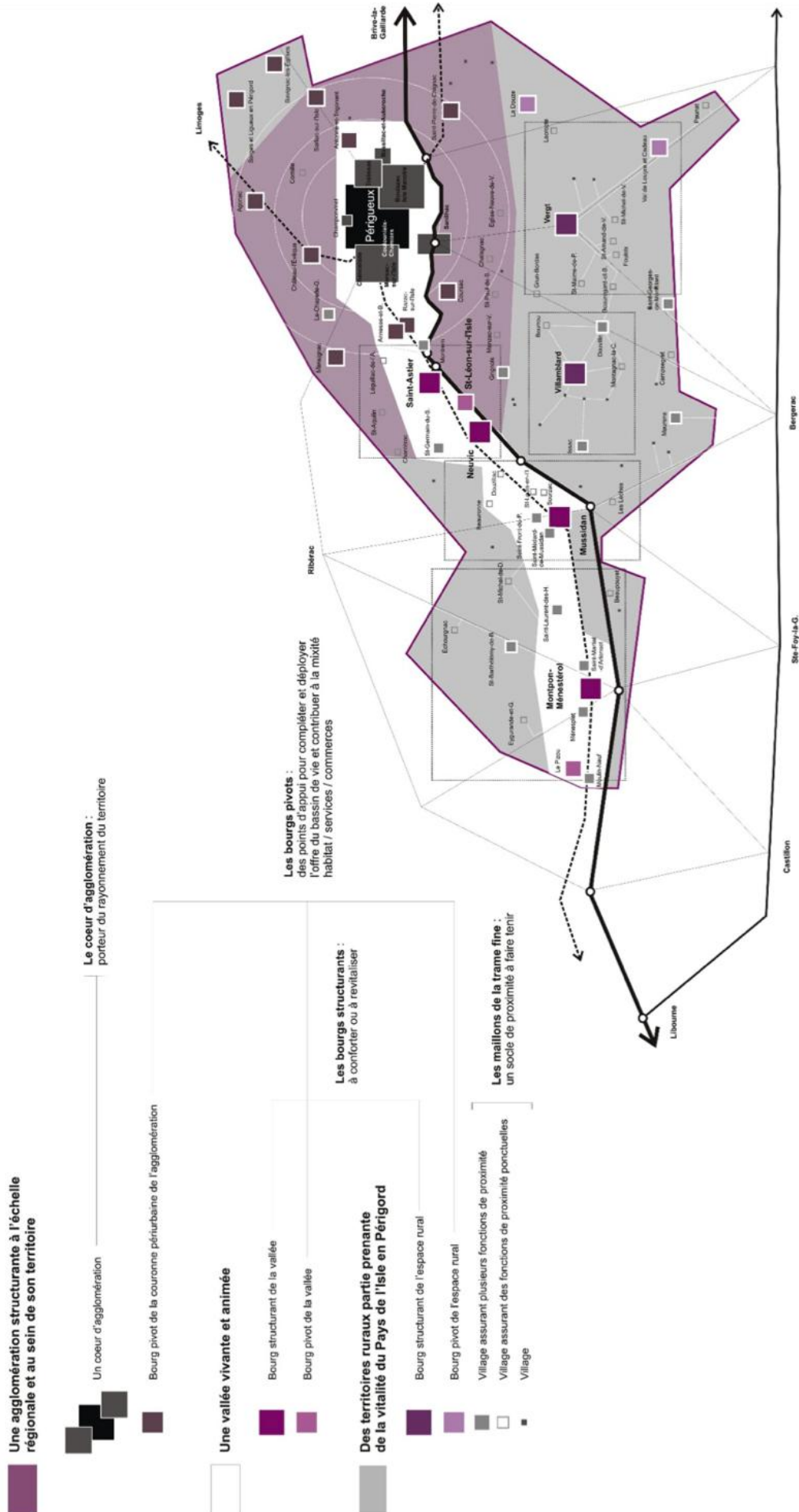
Le diagnostic l'a montré : la trame ancienne ou héritée est gravement fragilisée. La crise d'attractivité des centres, les vulnérabilités des zones rurales rejaillissent sur l'image et sur les équilibres du territoire, faisant sentir leurs effets sur la vie au quotidien. La capacité à maintenir et adapter le niveau de services à la population, notamment en matière scolaire ou de santé témoignent de l'ampleur des difficultés.

Le Projet de Territoire vise une armature réinventée. Celle-ci a pour ambition de répondre aux besoins de ceux qui vivent et entreprennent sur le territoire, aux visiteurs, aux nouvelles attentes sociales et sociétales liées à l'évolution des mobilités et des modes de vie, au désir de participer à la vie sociale. Agir sur l'armature est le moyen de coupler ce qui fait attractivité et vitalité, ce qui fait que l'on a envie de venir et que l'on est fier de vivre ici. C'est une des clés de l'attractivité du territoire, une condition pour cultiver les atouts de la ruralité et un moyen pour lutter contre la fracture territoriale.

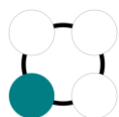
Cette armature réinventée repose sur l'association étroite des trois composantes qui font la singularité et l'identité du Pays de l'Isle en Périgord : l'agglomération, la vallée, les territoires ruraux. Leurs complémentarités soutiennent les équilibres d'ensemble qui sont à rechercher à travers :

- Une agglomération structurante à l'échelle régionale et au sein de son territoire,
- Une vallée vivante et animée avec des bourgs structurants qui confortent son attractivité et des communes qui participent à sa dynamique,
- Des territoires ruraux indispensables à la vitalité et à l'attractivité du Pays de l'Isle en Périgord.

Cette ambition de redessiner l'armature du territoire repose sur la prise en compte attentive des territoires vécus, un regard aux échelles fines. Ainsi, la qualification menée dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire a mis en évidence les niveaux d'offres de services et d'équipements en matière de santé, d'éducation, de loisirs et de culture, de services aux publics. La vue d'ensemble dessine des territoires vécus et met en exergue une trame fine, avec des maillons tournés vers la proximité qui sont des ressorts de lien social et de vitalité du territoire. Elle décrit aussi des « systèmes territoriaux » à défendre, conforter ou organiser selon que ce maillage s'appuie autour d'une polarité ou qu'il fonctionne en réseau, qu'il est vulnérable ou robuste. Le lien habitat/services apparaît ici comme décisif pour affirmer les solidarités et soutenir cette armature.



Faire de l'armature le support de la vitalité du territoire



FAIRE DE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE LE SOCLE DU CADRE DE VIE

Sur l'ensemble du territoire, les paysages des espaces ruraux sont menacés : les motifs agricoles et forestiers, les unités urbaines concentrées ou isolées s'effacent. L'enrichissement amène le renfermement des vallons et vallées secondaires, l'effacement des clairières. La diffusion urbaine tend à banaliser les formes bâties et à fragmenter les espaces, alors même que la déprise agricole est à l'œuvre. Les centres urbains, à la tête de l'armature et de la structuration des bassins de vie, sont à la peine, en proie à un évitement résidentiel et marchand, à un déficit de moyens pour tenir une qualité urbaine. C'est sur ces constats que repose la volonté d'engager un travail qualitatif d'organisation du développement urbain, résidentiel en premier lieu, avec pour ambition de tenir une identité locale associant patrimoines et paysages, appropriation et usages et permettant de bien accueillir. Parmi les enjeux à relever pour demain, il faut savoir tenir l'exigence d'un foncier accessible, point clé de l'attrait du territoire.

Se pose alors le défi d'une gestion urbaine, qui se doit de différencier les situations rencontrées, d'y associer une qualité architecturale et paysagère, d'assurer une possibilité de choix tout en encourageant le vivre ensemble et la vie sociale. Défi qui invite à :

- Faire valoir la qualité du cadre de vie et soutenir de nouvelles conditions d'accueil : en maintenant une campagne habitée, en régulant la diffusion urbaine, en consolidant l'organisation urbaine aux portes des pôles urbains, en veillant aux effets architecturaux.
- Cultiver une image de marque reconnue, préserver les grands motifs paysagers et patrimoniaux en mettant en récit les paysages et en valorisant les spécificités de chaque entité.

// Faire valoir la qualité du cadre de vie et soutenir de nouvelles conditions d'accueil

Cet axe repose sur 4 lignes de force :

Reconquérir les centres

Les centres tiennent l'armature du territoire par leur offre commerciale, de services, d'emploi et de mobilité. Ils font face à un déclassement qui les affecte particulièrement en termes de commerces et d'habitat. Le réveil des centres doit passer par la réinvention d'un modèle adapté aux attentes d'aujourd'hui et notamment par l'accompagnement des projets de revitalisation des centres des démarches de valorisation des espaces publics, l'amélioration qualitative de l'offre en habitat.

Consolider l'organisation urbaine aux portes des pôles

Les pôles urbains historiques disposent de couronnes péri-urbaines qui ont affirmé leurs poids démographiques et renforcé les polarités de commerces et de services. Accueillant une grande partie de la population, ces enveloppes urbaines résidentielles sont majeures dans le marché immobilier local. Elles sont confrontées au turn-over générationnel, parfois à une valeur patrimoniale affectée par la banalisation de l'architecture, des produits de logements déclassés, à la concurrence de l'offre installée dans le continuum. Il s'agit de

consolider l'organisation urbaine, en fixant et en traitant les limites existantes et à venir, et par la même occasion en gérant la diffusion de l'urbanisation.

Réguler la diffusion urbaine et les tensions qu'elle opère sur les espaces agricoles, naturels et forestiers

Le phénomène de diffusion de l'urbanisation est à l'œuvre, en particulier au sein de la vallée de l'Isle, où est apparu un continuum suivant les axes routiers d'un pôle urbain à un autre. Fragmentant les espaces agricoles et procédant de divisions foncières successives, ce continuum malmène les paysages, accueille un catalogue architectural standardisé, pèse sur la gestion des réseaux et sur les milieux naturels, met à distance habitants et services. La priorité sur cette figure est de préserver les coupures naturelles, agricoles ou forestières. Il s'agit aussi de gérer les interfaces et les interstices.

Maintenir une campagne habitée et vivante

Les espaces ruraux tiennent une place importante : ce sont des marqueurs historiques de son ADN agricole et forestier, qui accueillent une trame bâtie constellée d'exploitations agricoles, de propriétés isolées, ainsi qu'une armature de villages et de hameaux. Cet héritage, peu soumis à la pression foncière, est le lieu de la transmission de savoir-faire et de patrimoine, de l'installation de néo-arrivants, de l'émergence d'initiatives économiques et sociales. En arrière-plan, il renvoie une image qui porte l'identité du territoire. Les vocations de ces espaces sont de faire valoir l'attractivité de la ruralité et d'accompagner l'accueil de nouvelles populations, cela passe notamment par la préservation et la réinsertion des marqueurs historiques, d'une facilitation de l'accès aux services.

// Préserver les grands motifs paysagers et patrimoniaux

Cet axe repose sur 2 lignes de force :

Faire reconnaître par le projet de territoire ce que racontent les paysages

Il s'agit d'intégrer les différentes vocations présentes dans ces espaces : productive, avec un équilibre entre les différents modèles agricoles ; protectrice avec la préservation des motifs agricoles ou forestiers ; ou récréative avec une animation (pédagogique, touristique) une mise en itinérance... Valoriser le patrimoine bâti, qu'il soit majeur ou vernaculaire, en préservant les ouvrages issus de l'installation humaine, en facilitant les projets de réhabilitation, en animant cette culture locale du patrimoine par des temps d'animation et des supports de publication.

Décliner des principes de valorisation pour chaque entité du territoire

Les différents espaces (vallée de l'Isle, plateaux agro-forestiers, coteaux...) portent des priorités différentes. Sur la vallée de l'Isle, il est nécessaire d'être vigilant sur le développement des espaces urbanisés, commerciaux ou économique qui viennent altérer la qualité de la trame bleue, et de préserver la mosaïque paysagère héritée du système polyculture-élevage.

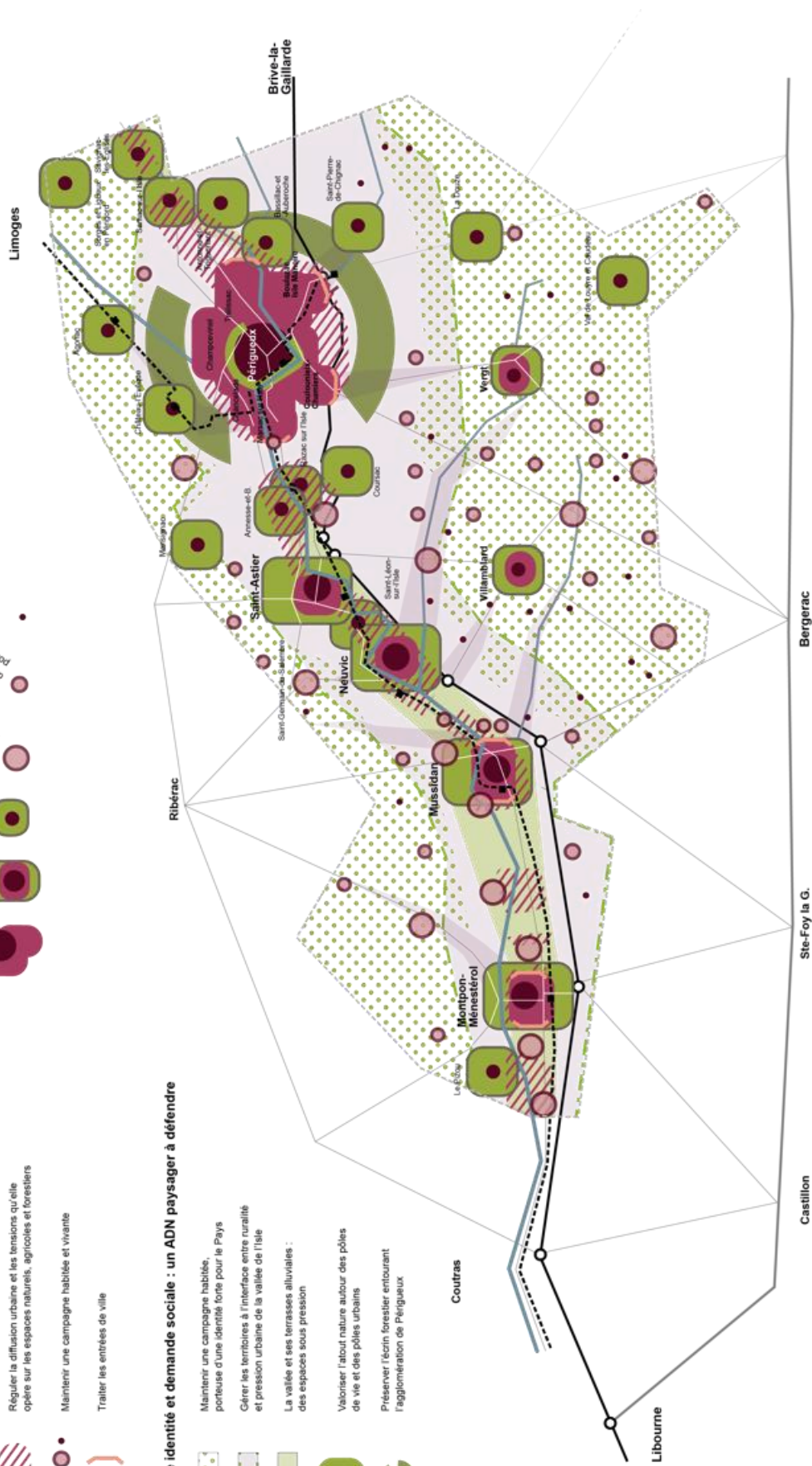
Les plateaux agro-forestiers de la Double et du Landais, constitués principalement de milieux agricoles et forestiers sont essentiels au territoire. La préservation des singularités paysagères, la protection et la diversification des massifs forestiers, la gestion de manière réciproque des relations entre espaces agricoles et forestiers sont autant d'enjeux pour le territoire.

L'organisation du développement urbain : intensification de la vallée et consolidation de l'armature territoriale



- Reconquérir les centres constitués
- Consolider l'organisation urbaine aux portes des pôles, et le phénomène d'extension
- Réguler la diffusion urbaine et les tensions qu'elle opère sur les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Maintenir une campagne habitée et vivante
- Traiter les entrées de ville

Entre identité et demande sociale : un ADN paysager à défendre



Faire de la qualité urbaine et paysagère le socle du cadre de vie



INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

La thématique de la transition énergétique et écologique éclaire de manière transversale le Projet de Territoire. Il a pour ambition d'inscrire le Pays de l'Isle en Périgord comme un territoire contribuant à la prise en compte du changement climatique et des objectifs de réduction de Gaz à Effets de Serre (GES). Il ambitionne de porter haut les qualités environnementales du Pays de l'Isle en Périgord, en prenant en compte les espaces qui soutiennent la biodiversité, les risques, la gestion des ressources et qui contribuent à la santé et au bien-être.

Cet axe repose ainsi sur deux lignes de force destinées à inscrire le territoire dans la transition énergétique et écologique :

- Intensifier la transition énergétique comme levier d'attractivité du territoire et maximiser la résilience du territoire au changement climatique ;
- Préserver les équilibres environnementaux et valoriser durablement les ressources naturelles.

// La transition énergétique

La transition énergétique est une priorité portée par le PADD. Elle passe par un changement structurel des modes de consommation et de production de l'énergie, est fondée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que sur la production d'énergies renouvelables. Elle concerne l'ensemble des secteurs : transport, logement, industrie, agriculture, tertiaire.

Tout l'enjeu du Pays de l'Isle en Périgord est de parvenir à intensifier la transition énergétique pour tendre vers un Territoire à Energie Positive prenant appui sur ses spécificités territoriales (ressources énergétiques, matériaux, écosystèmes, axes de mobilité...) et sur l'appropriation citoyenne. Face à des milieux urbains de plus en plus consommateurs et impactant, les espaces ruraux (naturels, agricoles et forestiers) peuvent être des supports de productions d'énergie et de puits à carbone. C'est cette relation de réciprocité et de complémentarité entre espaces « consommateurs » et espaces « producteurs » que le Projet de Territoire entend développer et consolider.

Pour cela, le Projet de Territoire entend intervenir en :

- Développant les mobilités durables dans une optique de réduction des émissions de GES,
- Rénovant le bâti et réduisant les consommations et dépenses énergétiques liées à l'habitat,
- Développant le recours aux énergies renouvelables et valorisant les déchets,
- Maximisant la résilience du territoire au changement climatique par l'anticipation des évolutions et l'adaptation des pratiques.

Intensifier la transition énergétique

DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES

Developper l'offre de transports en commun et l'intermodalité
 Promouvoir les déplacements des courtes distances

- Gares - plateformes d'échanges multimodales
- Partage de coconduite / points relais
- Pôles d'échanges en ceinture du centre-ville
- Contrat d'Axe ferroviaire : vers un axe ferroviaire à haut niveau de service
- Liaison ferroviaire Montpon - Coutras
- Liaisons Péribus Parking relais/ Pôles d'échanges et lignes TransPérigord
- Vélo Route Voie Verte
- Autoroute
- Principales liaisons routières
- Renforcer la Vallée comme un axe structurant du territoire
- Encourager les déplacements non carbonés

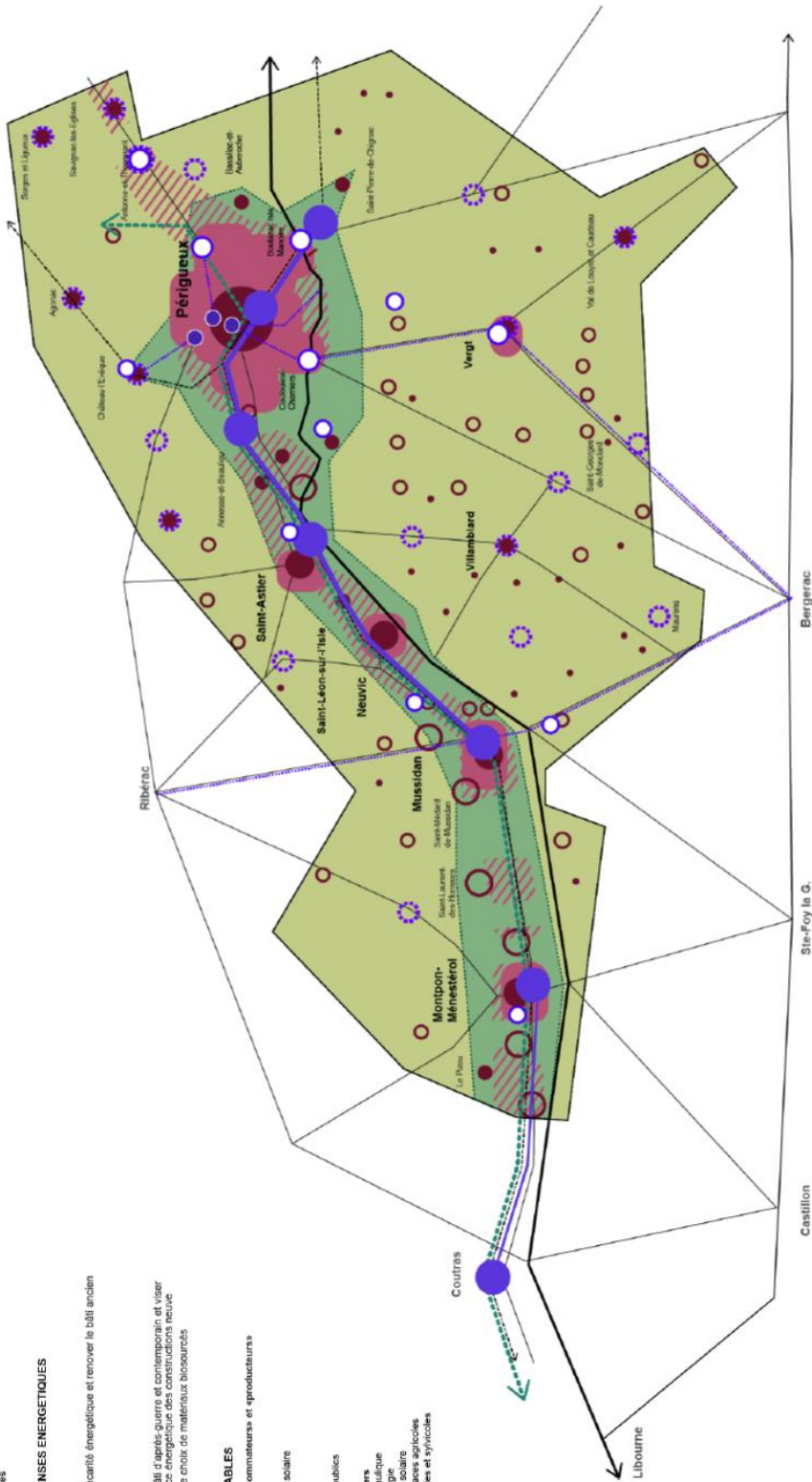
RENOUVER LE BÂTI ET REDUIRE LES DEPENSES ENERGETIQUES

- Centres anciens } Lutter contre la précarité énergétique et rénover le bâti ancien
- Villages ruraux et bâti isolé
- Enveloppes urbaines } Rénover le bâti d'après-guerre et contemporain et viser la performance énergétique des constructions neuve
- Continuum } Encourager le choix de matériaux biosourcés

DEVELOPPER LES ENERGIRES RENOUVELABLES

Une relation de réciprocity entre espaces «consommateurs» et «producteurs»

- Espaces bâtis } Favoriser l'autoconsommation de l'énergie solaire
- Continuum } Confirmer les potentiels de géothermie
- Continuum } Développer les réseaux de chaleur
- Continuum } Valoriser les chaleurs fatales
- Continuum } Optimiser et valoriser les déchets verts publics
- Espaces naturels, agricoles et forestiers } Favoriser l'autoconsommation de l'énergie solaire
- Espaces naturels, agricoles et forestiers } Massifier le développement du bois énergie
- Espaces naturels, agricoles et forestiers } Favoriser le développement de l'énergie solaire
- Espaces naturels, agricoles et forestiers } Développer la méthanisation sur les espaces agricoles
- Espaces naturels, agricoles et forestiers } Optimiser et valoriser les déchets agricoles et sylvicoles



Intensifier la transition énergétique du Pays de l'Isle en Périgord – Source : ALTO STEP

// La préservation des grands équilibres environnementaux et la valorisation raisonnée et durable des ressources naturelles

L'inscription dans la transition écologique passe par la reconnaissance de la sensibilité environnementale du territoire. Le Projet de Territoire entend intervenir en :

- Anticipant et maîtrisant les risques naturels,
- Préservant les ressources en eau,
- Promouvant une agriculture de proximité respectueuse des ressources naturelles et une forêt diversifiée, entretenue ou régénérée
- Préservant et restaurant la Trame Verte et Bleue.

Préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue

RESPECTER LES PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES EXISTANTES

- Natura 2000
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

PRÉSERVER LES ESPACES INVENTORIÉS EXISTANTS

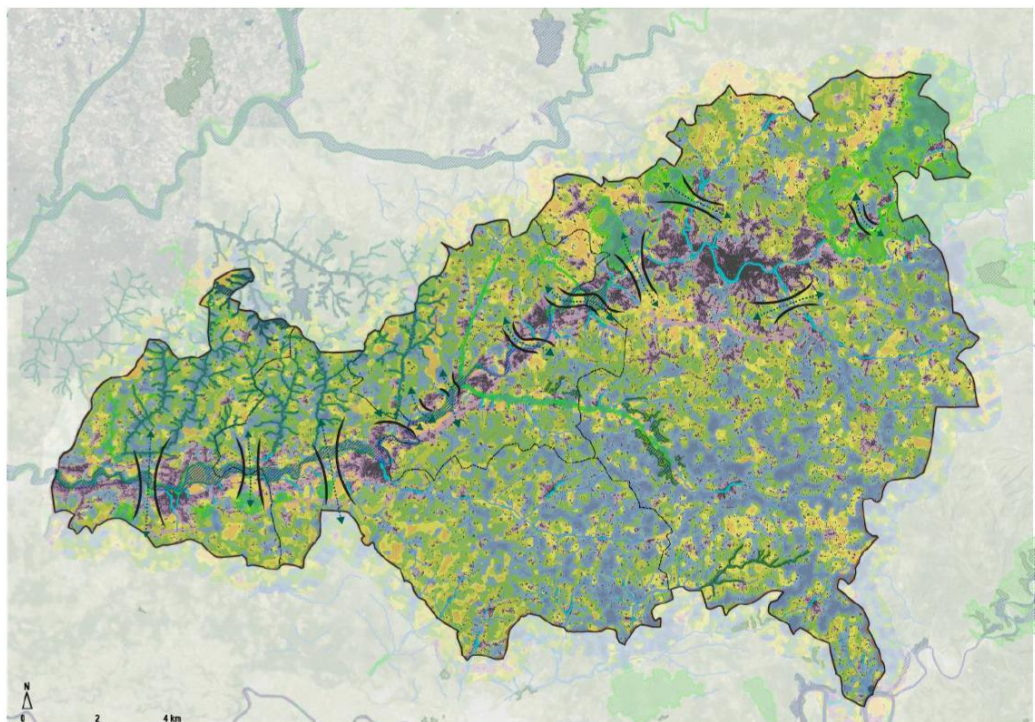
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II

PRÉSERVER LES RÉSERVOIRS ÉCOLOGIQUES ET LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS

- Espace potentiellement riche en biodiversité
- Espace diversifié en habitats semi-naturels ou naturels
- Préserver les continuités de la trame bleue
- Préserver les grandes coupures d'urbanisation

RESTAURER LES RÉSERVOIRS ÉCOLOGIQUES ET LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES FRAGILISÉS

- Restaurer la diversité écologique des espaces de faible naturalité
- Favoriser les perméabilités écologiques au sein des espaces urbains et périurbains
- Restaurer les milieux aquatiques et humides constitutifs de la trame bleue en milieu urbain

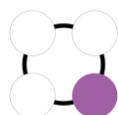


Préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue du Pays de l'Isle en Périgord – Source : ALTO

LA DECLINAISON DES CHOIX DU PADD DANS LE DOO

Le DOO est la pièce du SCoT qui traduit réglementairement les grandes orientations du PADD. Il décline les lignes de forces exposées dans le PADD par des objectifs, eux-mêmes traduits par des mesures de prescriptions et de recommandations. Il constitue le document-cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent être compatibles (PLU(i), PLH, PDU...).

Le DOO du SCoT du Pays de l'Isle se base sur 4 axes.



LES CONDITIONS D’AFFIRMATION DE L’ARMATURE

Le DOO pose un cadre opérationnel pour soutenir l’armature du territoire :

- Il fixe un objectif d’accueil socle pour tenir la trajectoire de développement voulue par les élus et le traduit en logements,
- il décline les équilibres attendus entre les grandes composantes agglomérations, vallée, partie rurale du territoire et selon les EPCI,
- il précise les moyens de faire prendre en compte l’armature dans les documents d’urbanisme, les politiques d’équipement et de services du territoire.

// Un objectif d’accueil socle, condition du développement du territoire

L’ambition portée par les élus du Pays de l’Isle en Périgord exprime la volonté de développer le territoire en cultivant de pair son attractivité et son image de qualité. Le cap retenu établit un gain de 23 000 habitants à l’horizon de 20 ans, un rythme moyen de 1140 habitants par an et un taux de croissance annuel de la population de + 0.7%. Un rythme qui est fondé sur des hypothèses raisonnables et raisonnées, prenant en compte le cadre des tendances longues. Les choix portés par les élus expriment le souci d’un rebond au regard des tendances de la période récente.

Le scénario d’accueil tient aussi compte des dynamiques territoriales des territoires voisins avec lequel le territoire doit composer, à savoir :

- Le rôle moteur du Pays de l’Isle en Périgord au sein de la Dordogne,
- Le positionnement associé aux projets et aux dynamiques du Libournais (+1500 habitants/an en moyenne dans le SCoT) et le Bergeracois (+ 360 habitants/an en moyenne dans le SCoT),
- L’affirmation des cartes du Pays de l’Isle au sein de la région Nouvelle Aquitaine, à travers le relais de la dynamique de la métropole, la consolidation de l’armature de villes moyennes de l’arc Est de la région Nouvelle Aquitaine, la valorisation éléments qui affirment de nouvelles conditions d’accueil (ruralité réinventée, ambition qualitative pour un territoire inscrit dans la transition écologique).

// Les équilibres territoriaux attendus pour soutenir l'armature

Le besoin en logements établi par le SCoT pour tenir ce cap est de l'ordre de 944 logements par an. Ce besoin a été établi en prenant en compte la dynamique d'accueil et les évolutions sociétales (décohabitation, vieillissement, séparations...) qui pèsent sur les besoins en logements (augmentation du nombre de ménages avec la diminution de la taille des ménages...).

Le scénario d'accueil retenu marque le respect des équilibres entre les grandes composantes du territoire :

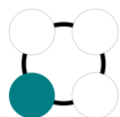
- Agglomération : 65% des besoins du SCoT,
- Vallée : 20% % des besoins du SCoT,
- Les espaces ruraux 15% des besoins du SCoT.

Le DOO définit les répartitions selon les EPCI :

	Besoins annuels	Dont production de logements en extension 2021-2030	Dont production de logements en extension 2031-2041	Dont remobilisation du parc vacant et recyclage sur l'ensemble de la période
CA Grand Périgueux	672	252	252	168
CC Isle Crempse en Périgord	67	25	25	17
CC Isle Vern Salembre	87	32	33	22
CC Isle Double Landais	58	20	22	14
TOTAL 2021 - 2041	885	329	332	221

// La prise en compte l'armature dans les documents d'urbanisme et les politiques publiques

Le SCoT précise des mesures visant faire prendre en compte l'armature dans les documents d'urbanisme, les politiques d'équipement et de services du territoire, notamment celles concernant la santé, l'aménagement éducatif du territoire, les services de proximité.



LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE, SOCLE DU CADRE DE VIE

Cet axe est structuré en deux orientations, l'une portant sur la gestion urbaine et l'autre sur la qualité paysagère.

// **La gestion urbaine se décline autour de 4 objectifs** : la reconquête des centres, la consolidation des enveloppes urbaines, la régulation du continuum et le maintien de la vitalité dans la campagne habitée.

Reconquérir les centres

La reconquête des centres se traduit par la remobilisation de leurs différentes fonctions (résidentielle, commerciale, touristique). Il apparaît essentiel de valoriser le cadre de vie et notamment de valoriser les espaces publics (le maillage des liaisons douces, le réseau de places, de placettes). Le renouveau des centres se traduit également par les conditions d'accueil, en instaurant des mesures venant traiter l'habitat et son renouvellement. Il s'agit d'accompagner et de soutenir l'agglomération en maintenant le niveau de sa mobilisation et en favorisant la réalisation de parcours résidentiels, accompagnant le projet de requalification du centre-ville de Périgueux, et en affirmant sa vocation touristique.

Consolider l'organisation urbaine aux portes des pôles

Le premier champ d'actions est de définir des limites aux enveloppes urbaines et de venir les traiter, venant ainsi contribuer à l'économie foncière. Il s'agit également d'organiser les seuils urbains en traitant les entrées de ville, en étant vigilant sur les aménagements et les opérations aux abords de ces entrées notamment. La préservation de la valeur patrimoniale, en investissant sur les espaces communs, les équipements locaux.

Réguler la diffusion urbaine et les tensions qu'elle opère

Les enveloppes bâties urbanisées du continuum nécessitent d'avoir des limites fixées afin de préserver les coupures naturelles, agricoles ou forestières. Il s'agit aussi de gérer les interfaces par le traitement des lisières urbaines, la diversification des usages dans les interstices pour retrouver des lieux de vie.

Maintenir une campagne habitée et vivante

Pour accompagner l'arrivée des nouvelles populations, la qualité des conditions d'accueil doit être maintenue, notamment par une gestion de la trame des espaces publics (traverses et entrées de bourgs, valorisation des chemins, des espaces communs...). Cela passe par la préservation, la transmission et l'intégration de marqueurs patrimoniaux bâtis ou paysagers dans les nouvelles opérations. Le soutien aux initiatives économiques et sociales naissant dans les espaces ruraux, permettant de diversifier les activités et de redonner place à la vie sociale et aux services.

// **La qualité paysagère se structure autour de 2 objectifs** : faire reconnaître par le projet de territoire ce que racontent les paysages et décliner des principes de valorisation pour chaque entité du territoire.

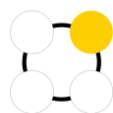
Faire reconnaître par le projet de territoire ce que racontent les paysages

Cela se traduit par l'intégration et la conciliation de trois vocations dans les paysages du Pays de l'Isle en Périgord : productive, protectrice et récréative. Cette intégration passe par la valorisation de l'image de marque, par la préservation du patrimoine paysager et bâti, par l'accompagnement des projets de réhabilitation du patrimoine vernaculaire, par l'animation des cultures locales...

Décliner des principes de valorisation pour chaque entité du territoire

Sur l'Isle, il s'agit de limiter le développement des motifs d'urbanisation et de stabiliser les usages et pratiques en : préservant les coupures naturelles, en étant vigilant sur la diffusion de l'urbanisation dans l'agglomération, limitant les pratiques agricoles intensives.

Concernant les plateaux agro-forestiers de la Double et du Landais, il s'agit de protéger et valoriser les massifs forestiers, de défendre le modèle de polyculture-élevage, d'installer des nouveaux modèles gérant de manière réciproques les relations entre espaces agricoles et forestiers.



L'ÉCONOMIE, AU CŒUR DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Cet axe est structuré en six orientations. Pour chacune, le DOO décline des objectifs. Les mesures de référence sont ici rappelées.

// Mobilité et numérique

Inscrire le territoire dans la transition numérique : amélioration de la qualité de la desserte numérique des territoires ruraux, poursuite de l'équipement de l'agglomération périgourdine et de la vallée de l'Isle.

Améliorer les liaisons routières nord/sud et consolider les liaisons est/ouest : les accès à Angoulême, Limoges, Bergerac, en lien avec la réalisation des contournements d'agglomération et dans le cadre du possible positionnement du territoire sur l'itinéraire de contournement de la métropole régionale.

S'appuyer sur un axe ferroviaire à haut niveau de service : modernisation et renforcement de l'offre ferroviaire pour disposer d'une offre de haute qualité ouvrant sur des connexions vers l'extérieur, confortation de la place de Périgueux dans le positionnement régional, poursuite de l'optimisation des dessertes des aménagements visant à donner aux gares une fonction structurante dans le maillage des mobilités à l'échelle du territoire.

Engager les contournements : demande aux documents d'urbanisme de prévoir les emprises nécessaires à la réalisation des projets de contournements de l'agglomération de Périgueux et au bouclage des contournements d'agglomérations de la vallée.

Développer l'offre de transports en commun et l'intermodalité : *en prenant appui sur les gares TER/BHNS, points d'arrêts, parcs relais de stationnement (VL et vélo, pôles relais de l'agglomération et de la vallée).*

Répondre aux défis de la mobilité dans les territoires ruraux : mise en place d'offres améliorant la mobilité notamment pour les personnes à mobilité réduite et celles ne disposant pas de véhicules

// Foncier économique

Adapter et renouveler le foncier dédié aux activités.

- Un besoin de foncier nouveau de l'ordre de 345 ha à l'horizon du SCoT (soit 2050),
- En constituant en priorité ce gisement par la restructuration du foncier économique existant et le renouvellement urbain
- En atténuant l'empreinte environnementale des espaces d'activités
- En diversifiant les formules (pépinières, tiers lieux, ateliers relais ...)

Affirmer des pôles économiques étendards à l'échelle du territoire :

- En priorisant l'organisation du développement économique sur les points d'appui structurants du cœur d'agglomération et de la vallée de l'Isle
- En encourageant la régénération urbaine des espaces stratégiques du cœur d'agglomération, la requalification et la restructuration du foncier des sites d'activités existants, les sites d'activités économiques associés à l'infrastructure de contournement du cœur d'agglomération

Accompagner l'économie dans les secteurs ruraux par la remobilisation des friches, le recyclage et la réaffectation du bâti existant, le confortement des zones d'activités artisanales locales.

// Commerces et artisanat

Le DOO émet des recommandations visant à réguler l'organisation de l'offre commerciale du Pays de l'Isle en Périgord : mise à l'étude d'un Document d'Aménagement Artisanal et du Commercial (DAAC). Il prescrit des mesures visant à revitaliser les centres et régénérer des espaces commerciaux de la périphérie en demandant aux PLUi de définir des secteurs d'intervention prioritaires dans les centres via des OAP commerces et artisanat.

// L'agriculture

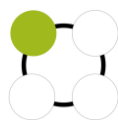
S'agissant de la préservation des espaces agricoles, le DOO préconise la mise en place d'une cartographie par le Pays de l'Isle en Périgord prenant en compte le potentiel agronomique des terres, les conditions de pérennité des activités (accessibilité, risque de fragmentation, reprise des exploitations, installation des néo –agriculteurs, demande aux documents d'urbanisme de limiter le déclassement des espaces agricoles en espaces naturels). D'autres prescriptions visent à limiter le déclassement des espaces agricoles en espaces naturels, à mettre en œuvre des mécanismes de compensation foncière pour rétablir les pertes de surfaces agricoles consommées par les projets de développement urbain ou économique. Le DOO comporte des recommandations pour accompagner les installations et le réamorçage d'activités et la structuration de l'agriculture de proximité.

// La forêt

Au titre des orientations portant sur le développement de la gestion forestière et la promotion d'une exploitation raisonnée des massifs forestiers, le DOO prescrit d'établir des plans de gestion et d'aménager la desserte forestière pour permettre l'exploitation durable de la forêt et la lutte contre l'incendie. Il énonce des recommandations s'agissant de l'activation des débouchés pour le bois de construction et le bois énergie.

// Le tourisme

Au titre des orientations portant sur la valorisation et la mise en lien des ressources patrimoniales, le DOO appelle à conforter le maillage autour de la Vélo Route Voie Verte par des aménagements et des équipements facilitant les pratiques d'itinérance. Le DOO encourage l'entretien et la restauration des ouvrages présents sur les cours d'eau pour favoriser les pratiques de loisirs nautiques et de navigation. L'orientation sur la définition d'une offre de courts séjours s'accompagne d'une mesure autorisant le changement de vocation des bâtiments en milieu rural pour favoriser la diversification des activités autour de l'agro-tourisme. L'orientation sur le développement de la digitalisation invite notamment à développer les bornes Wifi gratuit dans les centralités du territoire.



INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Cet axe est structuré, comme le PADD, en deux orientations, l'une portant sur la préservation des équilibres et des ressources naturelles et l'autre sur l'intensification de la transition énergétique.

La préservation des équilibres et des ressources s'organise autour de 5 objectifs : l'anticipation et la maîtrise des risques, la préservation des ressources en eau, la promotion d'une agriculture de proximité, la promotion d'une forêt diversifiée, entretenue ou régénérée et la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue.

// Anticipation et maîtrise des risques

La définition des emprises ouvertes à l'urbanisation doit nécessairement tenir compte des espaces soumis aux risques (inondation, incendie, éboulement, ...) et par ailleurs anticiper l'augmentation de la fréquence de ces phénomènes du fait du changement climatique.

// Préservation des ressources en eau

La préservation stricte de toutes les zones humides est réaffirmée, de même que la recherche de la végétalisation et la préservation de la pleine terre pour la gestion des eaux pluviales.

// Promotion d'une agriculture de proximité

Il s'agit de préserver des terres dédiées à l'agriculture, activité identitaire forte, et de reconnaître le rôle des espaces agricoles dans les fonctionnalités écologiques, dans la résilience du territoire au changement climatique...

// Promotion d'une forêt diversifiée, entretenue ou régénérée

Le DOO entend mettre l'accent sur l'importance du traitement et de l'entretien des lisières forêt/espaces urbanisés pour lutter contre le risque incendie.

// Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue

Pour préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques du territoire, la TVB délimite et protège les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques ; affirme la nécessité de la préservation des grandes coupures d'urbanisation le long du continuum, reconnaît les bienfaits d'une biodiversité en milieu urbain.

La transition énergétique s'organise autour de 4 objectifs : le développement des mobilités durables, la rénovation du bâti, la réduction des dépenses énergétiques et le développement des énergies renouvelables et la résilience du territoire au changement climatique.

Le DOO entend réduire l'empreinte environnementale du territoire :

- En diminuant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
 - Liées à la mobilité à hauteur de 20% d'ici 2030 par le déploiement d'offres alternatives et concertées en mobilité durable (intermodalité, transport en commun, co-voiturage, véhicules électriques, autostop, ...)
 - Liées au bâti (résidentiel, tertiaire, industriel) à hauteur de 25% d'ici à 2030.

- En réduisant la dépendance énergétique par le développement des énergies renouvelables et l'atteinte de 30% d'énergies renouvelables d'ici à 2030 dans la consommation finale énergétique du territoire ; en définissant ponctuellement les conditions de leur développement.



LES CONTRIBUTIONS A LA REDUCTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

// La réduction des consommations foncières liées à l'habitat

Les mesures DOO visant à réduire les consommations foncières liées à l'habitat se déploient en trois volets :

- Le **recentrage** du développement de l'habitat sur les centres et les enveloppes : 11%,
- La remobilisation des **logements vacants et le recyclage du bâti existant** : 9%,
- Des **objectifs de compacité minimum** pour une optimisation / valorisation des assises foncières à usage habitat : 30%,

Ces trois curseurs aboutissent à une réduction des consommations foncières associées à l'habitat autour de 50% au regard du « fil de l'eau » (soit un besoin annuel moyen de 944 logements).

Cet objectif témoigne de l'ambition qualitative associée à la gestion du développement de l'habitat. Il exprime un besoin annuel en foncier de l'ordre 41.6 hectares.

// La réduction des consommations foncières liés à l'économie

Le besoin en foncier économique à l'échelle du SCoT se traduit par la mobilisation de 345 hectares. La mobilisation de ce foncier économique sera ajustée en fonction de l'avancement des projets structurants et dans le cadre des évaluations intermédiaires.

Ce besoin s'accompagne d'exigences concernant :

- Les lieux : la mobilisation foncière désigne les espaces stratégiques du cœur d'agglomération en régénération urbaine, la requalification et la restructuration du foncier des sites d'activités existants dans une logique de mixité fonctionnelle, les sites de foncier économique aménagés à l'occasion de la réalisation de l'infrastructure de contournement Ouest, permettant de créer un arc de développement ouvert sur la vallée de l'Isle. Il désigne également les pôles économiques de la vallée de l'Isle : Montpon, Mussidan/Les lèches, Saint Astier /Neuvic ;
- La qualité urbaine, paysagère et environnementale (végétalisation, perméabilité des sols, énergies renouvelables, mutualisation des espaces de stationnement ...).

// La réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'optimisation des dépenses énergétiques

La réduction de l'empreinte environnementale du territoire passera par la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la mobilité à hauteur de 20% d'ici 2030 par le déploiement d'offres alternatives et concertées en mobilité durable (intermodalité, transport en commun, co-voiturage, véhicules électriques, autostop, ...).

Cette réduction des émissions de GES est également supportée par le bâti (résidentiel, tertiaire, industriel) à hauteur de 25% d'ici à 2030. Elle sera accrue au droit du bâti public, où en cas de rénovation, l'atteinte d'au minima 30% de réduction des consommations énergétiques est poursuivie. Il est également attendu que les bâtiments neufs

correspondent aux normes de la réglementation environnementale 2020 (RE2020) et anticipent lorsqu'il est possible les seuils de performance attendus.

// Le développement des énergies renouvelables

Des choix qui contribuent à la réduction de la dépendance énergétique :

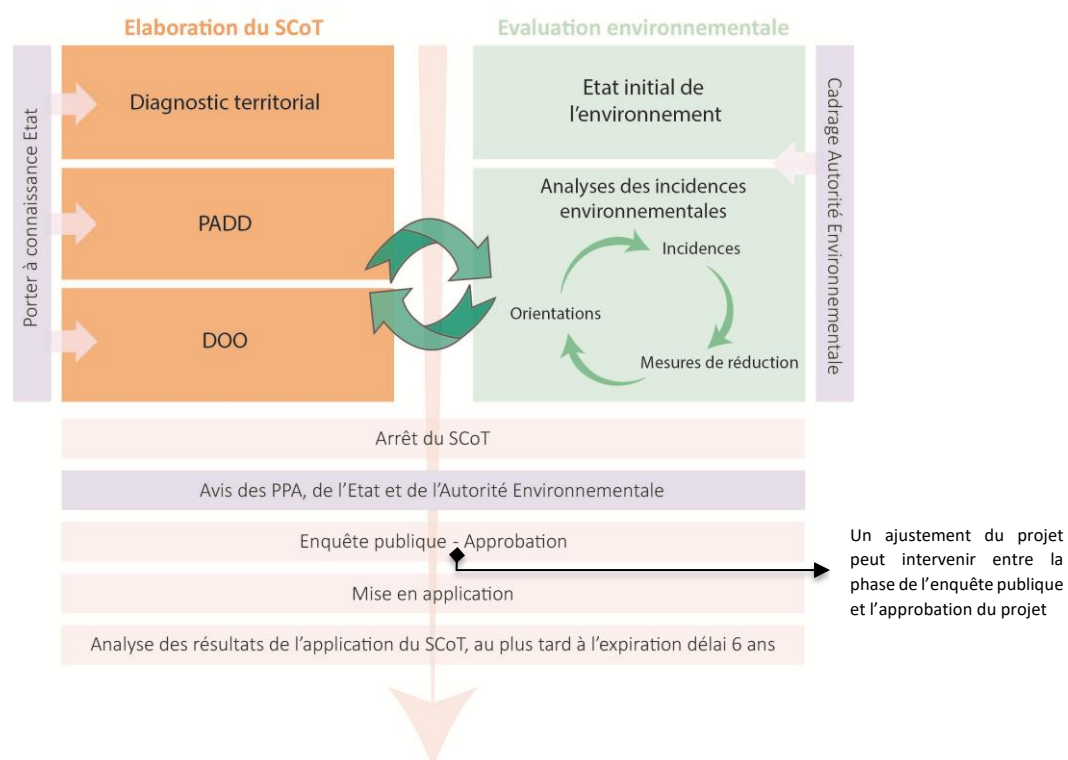
- L'atteinte d'environ 30% d'énergies renouvelables d'ici à 2030 dans la consommation totale du territoire ;
- Le déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque sur les surfaces de toitures (hangars agricoles, bâtis industriels, commerciaux, logistiques, publics) et par le biais d'ombrières au droit des parkings ;
- La création privilégiée de centrales solaires au sol au droit de terrains artificialisés ou pollués ;
- Le déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque en zone agricole sous condition de respect des principes de l'agrivoltaïsme pour ne pas nuire au maintien nécessaire de l'activité agricole sur le territoire.



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

// Les objectifs de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est une démarche qui permet de s'assurer que l'environnement est effectivement pris en compte, dans les mêmes conditions que les autres thématiques abordées dans le document d'urbanisme, afin de garantir un développement équilibré du territoire. Elle est l'occasion de répertorier les potentialités environnementales de celui-ci et de vérifier que les orientations, envisagées dans le document d'urbanisme, ne leur portent pas atteinte.



Processus d'évaluation environnementale - Source : L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, CGDD, 2011

// Les principaux enjeux issus de l'EIE

Une mosaïque de milieux naturels, garante des équilibres écologiques

Enjeu 1 - Des espaces forestiers qui restent diversifiés

Les massifs forestiers se caractérisent par une hétérogénéité dans les boisements (résineux, feuillus, forêts mixtes...). La prédominance d'une matrice forestière diversifiée et la présence d'une mosaïque de milieux humides et secs (prairies sèches) assurent la présence d'une faune diversifiée et abondante. Cependant, les forêts mixtes et de feuillus sont menacées par une intensification des pratiques de production et par un reboisement à dominante de résineux. Cela se traduit par l'apparition de forêts mono spécifiques et par un déclin de la diversité des boisements et des habitats forestiers.

Enjeu 2 - Une agriculture qualitative intégrée aux trames naturelles

Par sa vitalité et sa diversité, l'agriculture contribue à la qualité paysagère et environnementale du territoire du Pays de l'Isle en Périgord. Les trames bocagères et thermophiles font notamment partie intégrante de la Trame Verte et Bleue. Ces milieux sont l'héritage d'un système de polyculture-élevage aujourd'hui menacé.

Enjeu 3 - Un réseau de sites d'intérêt écologique reconnus et/ou protégés

La richesse écologique du territoire du Pays de l'Isle en Périgord se manifeste par de nombreux sites faisant l'objet de mesures réglementaires et de protections contractuelles :

- Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), « la Rivière Dordogne » ;
- Un Espace Naturel Sensible (ENS) communal, « le boisement humide de Boulazac » ;
- 4 sites Natura 2000 : la Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne, les Vallées de la Double, la Dordogne, les coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- 4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : Vallée de la Rizonne et Etangs de la Jemaye, Coteaux du Vern, Marais du petit Mas, Vallée amont du Caudeau, Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- 10 ZNIEFF de type II : Vallée et étangs de la Double, Vallée de l'Isle de Périgueux à Saint-Antoine-sur-l'Isle, le Salembre, le Jouis et le Vern, Landes de la terrasse ancienne rive gauche de l'Isle, Forêt de la Faye, Forêt de Feytaud, Forêt domaniale de Lanmary et alentours, Causse de Cubjac, Vallée de l'Isle en amont de Périgueux, Causse de Savignac, La Dordogne.

Une TVB reconnue et constitutive du projet de territoire

Enjeu 1 - Une Trame Verte et Bleue structurée et constituée

La Trame Bleue du Pays de l'Isle en Périgord est structurée par la vallée de l'Isle. Elle irrigue le territoire via un réseau de cours d'eau et de milieux humides. La vallée abrite des milieux remarquables reconnus au niveau européen : prairies humides, forêts alluviales, zones humides à hautes herbes, herbiers, qu'il convient de restaurer et de préserver. L'Isle se trouve contrariée dans son lit par la multiplication des obstacles à l'écoulement des eaux (barrages hydroélectriques...). Elle est sujette aux pollutions agricoles et industrielles, et soumise au phénomène d'eutrophisation. Les zones humides figurant dans sa vallée ont été fortement altérées par « domestication » de l'Isle, développement de l'urbanisme et des cultures intensives. Les vallées du Vern, de la Crempse, la Salembre, la Beauronne présentent des milieux remarquables : prairies humides, faunes rares, ripisylves, etc., mais sont également sujettes à la fermeture des milieux, l'artificialisation, le drainage...

Enjeu 2 - Une Trame Verte et Bleue support de cohérence urbaine

Le territoire de l'agglomération de Périgueux présente une naturalité supportée par une mosaïque agricole et un écrin de forêts mixtes, concentrant relativement peu de réservoirs de biodiversité en raison d'un espace fragmenté (par les infrastructures et l'urbanisation). Il est cependant capital, sur des axes Est-Ouest essentiellement, d'assurer les continuités écologiques entre les réservoirs situés sur le Terrassonnais et dans la frange Nord du Sarladais.

L'étalement urbain le long de la vallée de l'Isle met à mal les coupures d'urbanisation. Il existe en effet des continuités latérales (Nord-Sud) qui jalonnent le tissu urbain tout le long de la vallée de l'Isle.

Enjeu 3 - Une Trame Verte et Bleue multifonctionnelle au service de la préservation du cadre de vie, de la gestion des risques naturels, de la consolidation d'une armature urbaine, de la valorisation des paysages, de la promotion d'activités récréatives constitutive du projet de territoire du Pays de l'Isle en Périgord

Le maillage écologique constitutif de la Trame Verte et Bleue constitue le siège de nombreux enjeux de développement et de bien-être et rend des bienfaits à l'homme appelés « services écosystémiques » : production agricole, loisirs, champ d'épandage des crues, abri pour les pollinisateurs, épuration des eaux...

Des ressources en eau préservées, entre équilibre des usages et pratiques raisonnées

Enjeu 1 - Une qualité des eaux préservée

Des masses d'eau souterraines et superficielles sous la pression de différents usages, notamment agricole.

Des pollutions bactériologiques et un développement des cyanobactéries induisant des risques sanitaires.

Enjeu 2 - Des quantités raisonnées d'eaux prélevées

La masse d'eau souterraine profonde, les Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif Nord-Aquitain est en mauvais état quantitatif dans le SAGE. Les pressions sur les eaux souterraines sont liées aux prélèvements et accentuées par les modes d'occupation des sols et l'aménagement du territoire (urbanisation, voies de communication, ...), qui participent à la diminution des possibilités d'infiltration de l'eau dans les sols du fait du recours à l'imperméabilisation et qui favorisent le risque de ruissellement. La ressource en eau souterraine est par ailleurs sollicitée pour l'irrigation des grandes cultures sur la partie Ouest du territoire (vallée de l'Isle par exemple).

La forêt, une ressource au cœur de l'identité du territoire

Enjeu - une ressource entretenue et exploitée

En dépit de son importance, la forêt est à la fois peu exploitée et peu entretenue. Elle tend à gagner là où l'agriculture est en déprise, mais elle connaît surtout une évolution préoccupante :

- Développement de friches et de boisements non entretenus là où l'agriculture est en recul,
- Exposition accrue aux risques (incendie, sanitaire...) du fait du manque d'entretien et du développement de friches,
- Perte de qualité des bois (châtaigniers dépérissant...) engageant parfois un affaiblissement de leur fonction de captation du CO₂,
- Altération de la diversité forestière, énoncée à regret parfois lorsque le résineux s'est substitué au feuillus, lorsque les fonds de vallée ne sont plus exploités ou lorsque l'enfrichement voit s'installer des boisements sans qualité.

Les vulnérabilités pourraient s'accroître sous l'effet de plusieurs facteurs activant le manque d'intérêt pour l'exploitation et la valorisation de la ressource :

- Vieillesse des propriétaires : les propriétaires manifestent peu d'intérêt devant une forêt qui ne rapporte rien et qui tend de fait à être peu entretenue,

- Morcellement du foncier (l'essentiel des unités font moins de 4 hectares), de sorte que le foncier est fragmenté, qu'il intéresse peu les acheteurs et les vendeurs,
- Faible rendement économique (taille limitée des chantiers forestiers, coût de mobilisation de la ressource, prix ...),
- Manque d'investissement dans le massif forestier.

Des risques naturels et technologiques maîtrisés

Enjeu 1 - Une vulnérabilité au risque feu de forêt à réduire

Le Pays de l'Isle en Périgord est sujet à une vulnérabilité accrue bien que différenciée au risque feu de forêts. Entre 2006 et 2014, environ 49 ha de forêts ont été incendiés annuellement sur le territoire. L'agglomération de Périgueux et la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord sont les territoires les plus touchés.

L'absence d'entretien de certaines forêts, la diminution des zones agricoles ouvertes jouant le rôle de pare-feu, le dépérissement du châtaigner (feuillus) ou encore le développement des massifs de résineux participent également à l'augmentent du risque feu de forêt et à la difficulté de sa gestion.

Enjeu 2 - Une vulnérabilité aux risques d'inondation à réduire

L'inondation par débordement de crue

La présence de l'Isle et de ses affluents expose 48 communes du territoire du Pays de l'Isle en Périgord au risque d'inondation par crue. Ainsi, le Pays de l'Isle en Périgord est concerné par huit Plans de Prévention Risques Inondations et par un Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI) de Périgueux couvrant le champ d'expansion maximal des crues de l'Isle depuis la limite amont de Bassillac jusqu'à la limite aval de Saint-Astier. D'après le diagnostic du SAGE, jusqu'à 12 000 habitants sont susceptibles d'être impactés en cas de crue extrême (millénale), ainsi que 6 800 emplois et plusieurs bâtiments et infrastructures publiques sensibles. Le risque par crue tend à s'accroître sur l'amont de la vallée de l'Isle du fait de l'urbanisation et du développement de zones commerciales dans la zone d'expansion des crues.

L'inondation par ruissellement

Le risque d'inondation par ruissellement n'est actuellement pas pris en compte par les documents d'urbanisme locaux : coulée de boue dans des vallées sèches, mises en eau... L'évaluation du ruissellement lié à des pluies intenses réalisées par EPIDOR sur le bassin versant de la Dordogne identifie une susceptibilité au ruissellement forte à très forte principalement le long de l'Isle et de ses affluents. Par ailleurs, ce phénomène risque de s'accroître dans les années à venir, compte-tenu de l'augmentation de l'occurrence des événements orageux et de l'artificialisation des sols. L'exposition du territoire du Pays de l'Isle en Périgord aux risques inondations par débordement de crue et par ruissellement est accentuée par les mutations agricoles et urbaines du territoire : multiplication des obstacles à l'écoulement des eaux, dégradation du maillage bocager, imperméabilité des sols.

Enjeu 3 - Une exposition mineure, mais non négligeable, à d'autres risques naturels

Dans une moindre mesure, d'autres risques naturels complètent cette palette. Ils sont maîtrisés pour certains (mouvement de terrain, aléa retrait gonflement des argiles) et difficilement appréhendables pour d'autres (risques tempêtes, effondrement des cavités souterraines).

L'intégration du risque de tempête dans les modes d'exploitation et de gestion des massifs forestiers sera primordiale dans un contexte d'augmentation de leur fréquence et de leur aggravation liée au changement climatique.

Une culture du risque plus forte face au défi climatique

Enjeu 1 - Une connaissance et une conscience du risque

La culture du risque se traduit par la connaissance par tous les acteurs (élus, techniciens, habitants, usagers, touristes, etc.) des phénomènes naturels, par l'appréhension de la vulnérabilité du territoire, des dommages prévisibles, des mesures préventives et des moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Enjeu 2 - Une prévention et une adaptation face au défi climatique

À l'échelle nationale, le réchauffement climatique observé est de +1,7°C entre 1900 et 2020, et s'accélère fortement ces dernières décennies. La Dordogne fait partie des territoires les plus concernés. Il conduit à des dérèglements climatiques qui se traduisent par une augmentation de la fréquence et l'intensité des phénomènes naturels extrêmes.

Une transition énergétique visant en priorité les secteurs les plus consommateurs : la mobilité et le bâtiment

Enjeu 1 - Le développement de l'intermodalité et des mobilités actives pour réduire l'impact carbone des transports

À l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord, la mobilité représente environ 1/3 des consommations énergétiques. Les déplacements routiers sont à l'origine de 29% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Pays de l'Isle en Périgord. Ce bilan est pénalisé par l'A89 qui draine un trafic important de véhicules et concentre 32,4% des émissions de GES liées aux transports à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord. L'omniprésence du transport routier et de la voiture individuelle est en grande partie responsable de ces valeurs élevées.

Enjeu 2 - La rénovation thermique performante pour limiter l'impact carbone des bâtiments

À l'échelle du Pays, le secteur du bâtiment représente plus de 50% des consommations énergétiques et 30% des émissions de gaz à effet de serre. Le chauffage (85% des émissions) est le poste d'intervention prioritaire. Le secteur de la rénovation est un véritable gisement d'emplois locaux.

Une transition énergétique renouvelant les pratiques agricoles et sylvicoles

Enjeu 1 - Le développement des pratiques agricoles vertueuses

L'agriculture représente 2% des consommations énergétiques du territoire et concentre 17% de ses émissions de gaz à effet de serre. La polyculture élevage a modelé le paysage du Pays de l'Isle en Périgord et fait aujourd'hui encore son identité. Elle doit être remise au goût du jour tout en s'adaptant aux enjeux actuels de la transition énergétique.

Enjeu 2 - L'adaptation des milieux forestiers pour en assurer la résilience

La forêt couvre 56% du territoire, ce qui en fait l'un des territoires les plus boisés de France. Les surfaces forestières sont en augmentation en raison de la déprise des terres agricoles et de leur abandon progressif et des filières d'exploitation se constituent petit à petit afin

de répondre à l'augmentation de la demande en bois. Cependant, les transformations climatiques pourraient fragiliser le développement de ces filières.

Une transition énergétique adossée aux énergies renouvelables

Enjeu - Le développement des productions d'énergies renouvelables respectant la Trame Verte et Bleue

Le Pays de l'Isle en Périgord produit via des sources renouvelables 8% de l'énergie consommée sur le territoire. Il s'agit en grande majorité (84%) de bois résidentiel utilisé pour le chauffage des habitations. Le solaire photovoltaïque, l'énergie hydraulique et la biomasse industrielle représentent chacun environ 5% de la production renouvelable du territoire.

La production d'énergie renouvelable du territoire est assez limitée, mais le territoire dispose d'opportunités de développement pour améliorer ce bilan et tendre vers un territoire à énergie positive.

Une transition énergétique citoyenne

Enjeu - L'information, la sensibilisation et l'implication des citoyens

La transition énergétique du Pays de l'Isle en Périgord ne pourra se faire qu'avec la participation des citoyens : l'urgence climatique impose d'avancer rapidement et les secteurs publics et privés ne peuvent plus porter seuls l'ensemble des démarches à mener. Le Pays de l'Isle en Périgord peut tirer profit de cette transition énergétique comme un levier du dynamisme économique local (croissance verte), de l'amélioration du cadre de vie et du développement du lien social (émulation autour de l'ambition TEPCV du territoire, citoyens force de propositions, développement de nouvelles compétences, réappropriation des savoirs et savoir-faire...).

// Incidences du SCoT sur l'environnement

Orientation 1 : Préserver les équilibres environnementaux et valoriser durablement les ressources naturelles

<p>OBJECTIF 1 : ANTICIPER ET MAITRISER LES RISQUES</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'exposition des populations aux risques naturels • Aggravation des ruissellements pluviaux liées à l'augmentation des surfaces imperméabilisées <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et intégration des risques dans les documents d'urbanisme et classement des zones ouvertes à l'urbanisation • Réduction des nouvelles imperméabilisations et gestion des eaux pluviales pour réduire les risques • Préservation et reconnaissance des rôles des espaces de lisières • Amélioration des dispositifs de lutte contre les feux de forêts
<p>OBJECTIF 2 : PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU, ENTRE EQUILIBRES DES USAGES ET PRATIQUES RAISONNEES</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des consommations en eau et des besoins en collecte et traitement des stations d'épuration <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation de l'imperméabilisation • Ouverture des zones à l'urbanisation en fonction de l'assainissement possible et viable • Valorisation des eaux pluviales et des eaux usées • Identification et préservation des zones humides
<p>OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE RESPECTUEUSE DES RESSOURCES NATURELLES</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation des espaces agricoles <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la pression sur les espaces agricoles au droit du continuum • Préservation et reconnaissance des rôles des espaces de lisières • Identification, protection et développement de l'agroécologie
<p>OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR UNE FORET DIVERSIFIEE, ENTRETENUE OU REGENEREES</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation des espaces forestiers <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la pression sur les espaces forestiers au droit du continuum • Préservation et reconnaissance des rôles des espaces de lisières • Amélioration des dispositifs de lutte contre les feux de forêts

<p>OBJECTIF 5 : PRESERVER ET RESTAURER LA TRAME VERTE ET BLEUE</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection stricte des sites Natura 2000 et APPB • Diminution de la pression sur les espaces naturels, agricoles et forestiers au droit du continuum • Préservation et reconnaissance des rôles des espaces de lisières • Maintien des coupures d'urbanisation et réduction du phénomène de fragmentation et de morcellement • Préservation des espaces de biodiversité « ordinaire »
<p>OBJECTIF 6 : PREVENIR ET GERER LES DECHETS</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production de déchets <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure valorisation des déchets

Orientation 2 : Intensifier la transition énergétique comme levier d'attractivité du territoire

<p>OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse des déplacements, notamment motorisés, induisant une augmentation des émissions de GES et de la consommation d'énergies fossiles <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de GES liées à la mobilité • Promotion des déplacements des courtes distances et des mobilités actives
<p>OBJECTIF 2 : RENOVER LE BATI ET REDUIRE LES DEPENSES ENERGETIQUES</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des besoins énergétiques • Augmentation de la consommation d'énergie pour la construction et le fonctionnement des bâtiments <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de GES liées au bâti • Promotion de la rénovation énergétique du bâti et de la construction neuve performante énergétiquement • Développement soutenable des énergies renouvelables
<p>OBJECTIF 3 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des besoins énergétiques <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement soutenable des énergies renouvelables
<p>OBJECTIF 4 : MAXIMISER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p>	<p>(-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des besoins énergétiques <p>(+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des effets du changement climatique dans les documents d'urbanisme

// Incidences sur les sites Natura 2000

Les incidences directes sur les sites Natura 2000 sont évitées par le projet de SCoT. En effet, aucune extension urbaine n'est envisagée par le SCoT dans le périmètre des sites Natura 2000.

Le DOO prescrit (cf. prescription 4.31) de classer en zone naturelle, au sein des PLU(i), les milieux faisant l'objet de protection Natura 2000. Ce classement devra intervenir après avis favorable des acteurs agricoles locaux s'il s'agit d'espaces agricoles. Le Projet de Territoire préserve ainsi les zones humides des vallées.

Le projet de SCoT n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes négatives sur les sites Natura 2000 :

- FR7200661 : Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne,
- FR7200671 : Vallées de la Double,
- FR7200660 : La Dordogne,
- FR7200664 : Les coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne.



GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES

Aléa : Phénomène plus ou moins probable sur un espace donné.

BEPOS : Bâtiment à énergie positive

Continuum : Phénomène de diffusion linéaire de l'urbanisation.

Enveloppe urbaine : Dans le SCoT du Pays de l'Isle en Périgord, les enveloppes urbaines désignent les espaces urbanisés d'un seul tenant entourant les centres.

DOCOB : Document d'Objectifs

DOO : Document d'orientation et d'objectif

EnR : Énergies renouvelables

Espaces de nature ordinaire : habitats qui constituent la biodiversité commune qui nous entoure.

GES : Gaz à effet de serre

PADD : Projet d'aménagement et de développement durables

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

TEPCV : Territoire à énergie positive et à croissance verte

TVB : Trame verte et bleue

Vulnérabilité : Elle exprime le niveau d'effet prévisible de l'aléa sur des enjeux (l'homme et ses activités).



Espace Aliénor, 255 rue Martha Desrumaux 24000 Périgueux – 05 53 35 13 53
<http://www.pays-isle-perigord.com/>

Élaboration - 2023



PLACE
Coopérative Conseil



0+ urbanistes
urbanisme, paysage
& développement des territoires



BOISSY
A v o c a t s

Modification simplifiée n°1 - 2026



CITADIA



CITADIA
CONSEIL



EVEN
CONSEIL